

RAPPORT FINANCIER 2017

Rapports du Conseil d'administration, du Collège
des commissaires et du Commissaire-réviseur à
l'Assemblée générale des associés

Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles



.brussels 
C'EST NOUS TOUS

– Conseil d'administration 2017 –



- | | | |
|--------------------|-----------------|-------------------|
| 1. Y. Polet | 8. K. Lowette | 15. I. Dönmez |
| 2. S. De Maeseneer | 9. L. Hacken | 16. S. Temmerman |
| 3. A. Guened | 10. M. Lobjois | 17. R. Barghouti |
| 4. B. de Meeûs | 11. T. Ryckalts | 18. R. Timmermans |
| 5. V. Libert | 12. N. Monsempe | 19. K. Lauwers |
| 6. E. Eloy † | 13. C. Ecker | 20. V. Henderick |
| 7. D. De Valkeneer | 14. O. Margaux | |



Le conseil d'administration déplore le décès de M^{me} Eloy, qui nous a soudainement quittés le 10 avril 2018, et adresse ses pensées à sa famille et ses proches.

ORGANES DE GESTION

La Société des transports intercommunaux de Bruxelles est une association de droit public liée à la Région de Bruxelles-Capitale par un contrat de gestion qui fixe tous les 5 ans les engagements et devoirs respectifs de chacune des deux parties. La Société est administrée et gérée par le Conseil d'administration, le Comité de gestion et l'administrateur-directeur général.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est chargé d'arrêter le budget de la société, d'arrêter les comptes annuels, de conclure le contrat de gestion avec le Gouvernement de la Région et d'en contrôler la bonne exécution ou encore d'approuver les conventions collectives négociées par l'administrateur-directeur général. C'est aussi le Conseil d'administration qui conclut les conventions avec les pouvoirs publics, ainsi que les contrats et conventions engageant la STIB pour des montants supérieurs à 2.479.000 EUR et qui délibère sur toute question non attribuée à un autre organe.

MM.	T. RYCKALTS	<i>président</i>
	Y. POLET	<i>vice-président</i>
	B. de MEEÛS	<i>administrateur - directeur général</i>
	K. LAUWERS	<i>directeur général adjoint</i>
	R. BARGHOUTI	<i>administrateur</i>
	D. DELBECQUE	<i>administrateur</i>
MME	D. DE VALKENEER	<i>administratrice</i>
M.	I. DÖNMEZ	<i>administrateur</i>
MME	E. ELOY †	<i>administratrice</i>
MM.	L. HACKEN	<i>administrateur</i>
	V. HENDERICK	<i>administrateur</i>
MME	V. LIBERT	<i>administratrice</i>
M.	K. LAMBRECHT	<i>administrateur</i>
MMES	M. LOBJOIS	<i>administratrice</i>
	O. MARGAUX	<i>administratrice</i>
M.	N. MONSEMPO	<i>administrateur</i>
MME	S. TEMMERMAN	<i>administratrice</i>
MM.	D. COPPENS	<i>administrateur (1)</i>
	C. ECKER	<i>administrateur (1)</i>
	R. TIMMERMANS	<i>administrateur (1)</i>
	K. LOWETTE	<i>chargé de mission du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (2)</i>
	S. DE MAESENEER	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (3) (4)</i>
	A. GUENNED	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (3)</i>
	V. RIGA	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (3) (5)</i>

(1) Assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative.

(2) Membre du Comité de gestion ; assiste au Conseil d'administration avec voix consultative.

(3) Assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative et mission de contrôle.

(4) À partir du 23.2.2017.

(5) Jusqu'au 22.2.2017.

Comité de gestion

Le Comité de gestion exerce les pouvoirs de haute direction dans la gestion de la société. Il propose le budget d'exploitation au Conseil d'administration et veille à son exécution. Il arrête les comptes mensuels, autorise les emprunts et les ouvertures de crédit, passe les contrats qui engagent la STIB pour des montants supérieurs à 743.680 EUR et inférieurs à 2.479.000 EUR, prend et donne tout bien en location, décide des acquisitions ou des aliénations immobilières, autorise les actions judiciaires...

MM.	T. RYCKALTS	<i>président</i>
	Y. POLET	<i>vice-président</i>
	B. de MEEÛS	<i>administrateur - directeur général</i>
	K. LAUWERS	<i>directeur général adjoint</i>
	V. HENDERICK	<i>administrateur</i>
MME	O. MARGAUX	<i>administratrice</i>
MM.	D. COPPENS	<i>administrateur (1)</i>
	C. ECKER	<i>administrateur (1)</i>
	R. TIMMERMANS	<i>administrateur (1)</i>
	K. LOWETTE	<i>chargé de mission du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (2)</i>
	S. DE MAESENEER	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. (3) (4)</i>
	A. GUENNED	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (3)</i>
	V. RIGA	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (3) (5)</i>

(1) Assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative.

(2) Membre du Comité de gestion ; assiste au Conseil d'administration avec voix consultative.

(3) Assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative et mission de contrôle.

(4) À partir du 23.2.2017.

(5) Jusqu'au 22.2.2017.

En 2007, le Comité de gestion a institué en son sein :

- > un Comité d'audit – chargé d'assurer le suivi spécialisé des comptes de l'entreprise ;
- > un Comité des rémunérations – chargé de proposer les rémunérations des administrateurs et des deux membres de la Direction générale de l'entreprise.

Administrateur-directeur général

L'administrateur-directeur général est responsable de la gestion journalière de la société. À ce titre, il exécute les décisions prises par le Conseil d'administration et le Comité de gestion, il passe les commandes et conclut les contrats qui engagent la société pour un montant qui n'excède pas la somme de 743.680 EUR. Il reçoit toutes les sommes dues à la société, il négocie les conventions collectives avec les représentants du personnel, etc.

Assemblée générale

L'assemblée générale approuve les comptes annuels. Elle donne décharge au Conseil d'administration et au Collège des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mandat.

L'assemblée générale est composée des propriétaires de parts dans le capital de la société, chaque part sociale donnant droit à une voix. La Région de Bruxelles-Capitale détient 139.000 parts sociales (99,28 %), « Bruxelles Infrastructure Finance » (filiale de la SRIB) en détient 1.000 (0,72 %).

Collège des commissaires aux comptes

Le Collège des commissaires aux comptes surveille les opérations de la société. Les commissaires peuvent prendre connaissance des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de tous les documents et de toutes les écritures de la société. Il leur est remis chaque semestre un état résumant la situation active et passive de celle-ci. Ils reçoivent annuellement, un mois avant l'assemblée générale ordinaire, toutes les pièces nécessaires à la vérification des écritures.

MM.	P. BARETTE	<i>directeur de la Direction Stratégie, Bruxelles Mobilité - AED du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale</i>
	W. STOEFS	<i>inspecteur général des Finances du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale</i>
	P. GOSSART	<i>réviseur d'entreprises</i>

Commissaire

Le commissaire-réviseur atteste que les documents comptables sont établis selon les exigences légales et, s'il s'agit de comptes annuels, qu'ils donnent une image fidèle de la société.

MAZARS Réviseurs d'entreprise, représenté par

MM.	P. GOSSART S. STEYAERT	<i>réviseurs d'entreprises</i>
-----	---------------------------	--------------------------------

- > Par arrêté du 23 février 2017 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, M. Simon De Maeseneer a été désigné comme commissaire du Gouvernement en remplacement de M. Riga.
- > Conformément à l'article 10 de l'ordonnance du 22 novembre 1990, l'assemblée générale du 27 mai 2017 a nommé jusqu'à l'assemblée générale de 2020, MM. Philippe Barette et Wilbert Stoefs, commissaires aux comptes, et M. Philippe Gossart, commissaire-réviseur.



**TAUX DE
COUVERTURE
SEC**

41,5 %

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

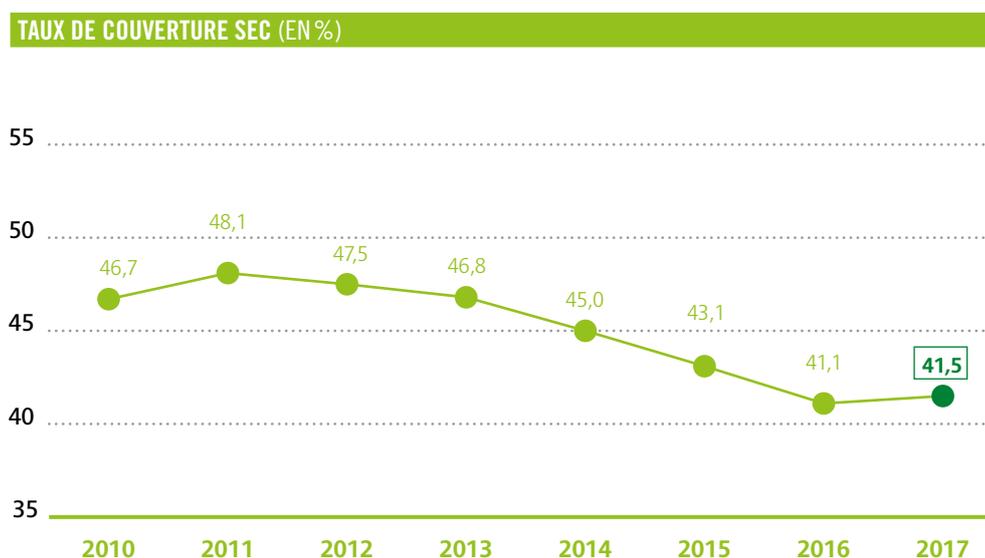
La société présente non seulement ses comptes annuels légaux conformément à la législation applicable aux sociétés commerciales, mais également des comptes d'exploitation et d'investissement ventilant les charges et les produits selon leur destination. Ces comptes statutaires analytiques permettent de suivre, tant le fonctionnement de la société « exploitante » d'un réseau intégré de transport, que la maintenance et le renouvellement des investissements qui le composent. Ce sont ces comptes analytiques qui font l'objet des commentaires repris ci-après conformément à l'article 96 du code des sociétés. À noter que concernant les risques et incertitudes, hormis les éléments repris ci-après, aucune circonstance connue n'est susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

Taux de couverture

La STIB suit l'évolution du taux de couverture SEC.

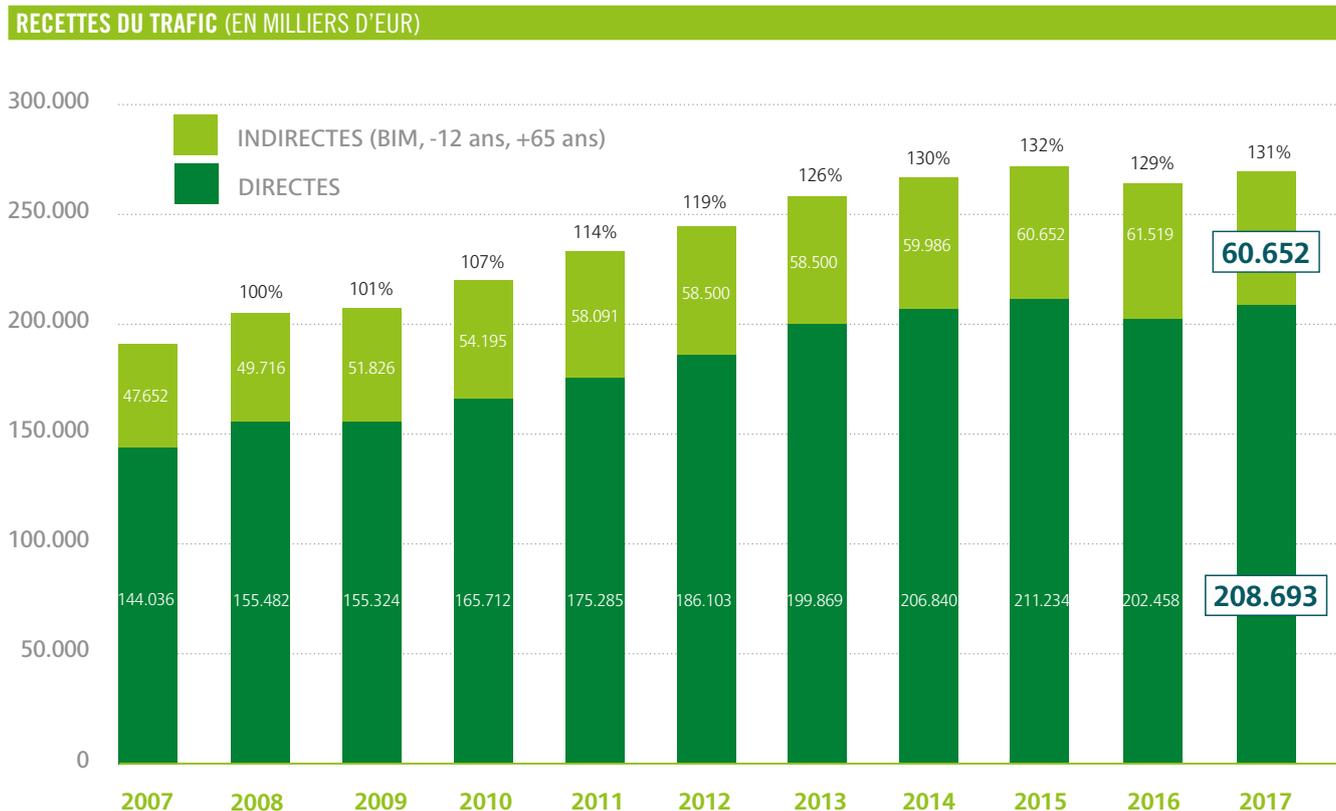
Le taux de couverture «SEC», calculé conformément à la méthodologie précisée par l'Institut des comptes nationaux qui ne prend pas en compte toutes les rubriques de charges et de produits, atteint 41,5 % en 2017. Dans ce calcul, la dotation pour l'amélioration de l'offre a été considérée comme un subside et non pas comme une rémunération de prestations de transport.

Ci-après, un historique depuis 2010 calculé suivant cette méthodologie :



Recettes du trafic

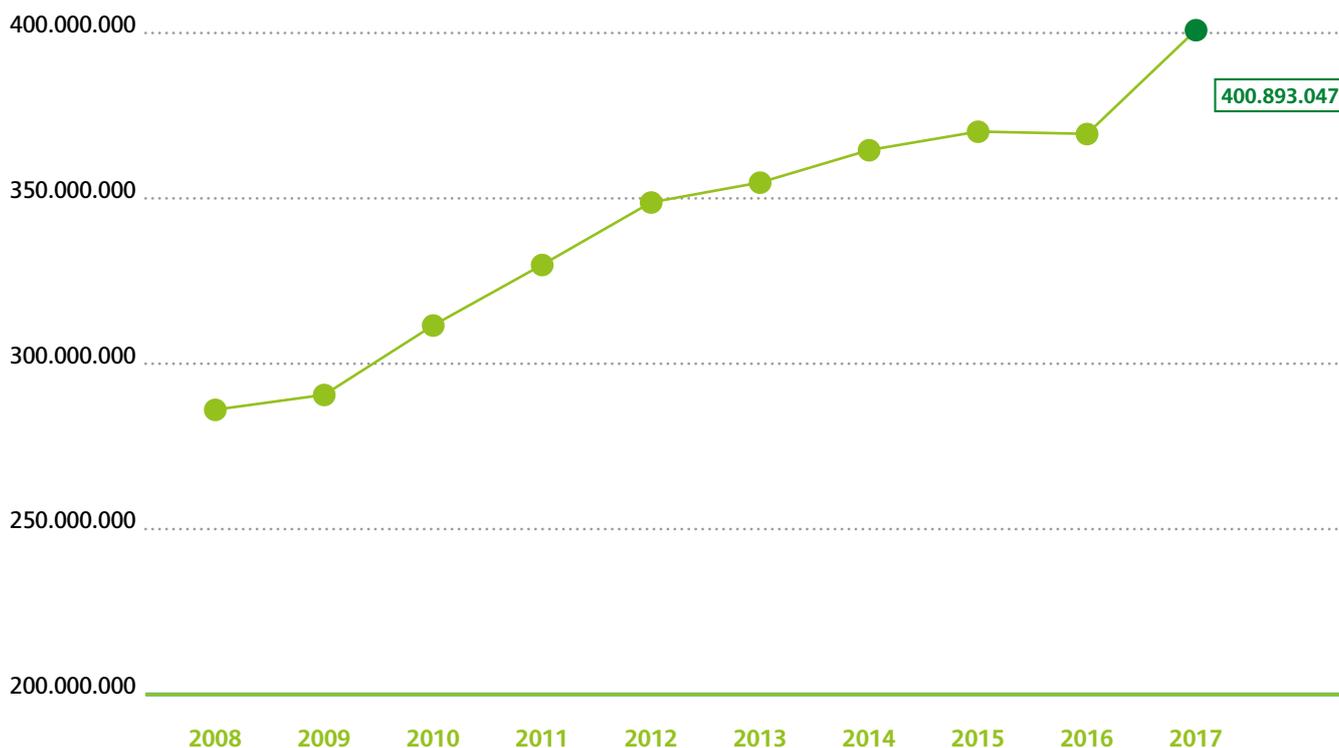
L'exercice se caractérise par une hausse des recettes du trafic portant celles-ci à 269 millions d'euros. Toutefois, elles n'ont pas encore atteint leur niveau de 2015 (272 MEUR). Comme l'indique le graphique ci-dessous, les recettes 2016 avaient, pour la première fois en dix ans, reculé par rapport à l'exercice précédent.



La fréquentation

La fréquentation suit la même tendance avec une hausse du nombre de voyages par rapport à 2016.

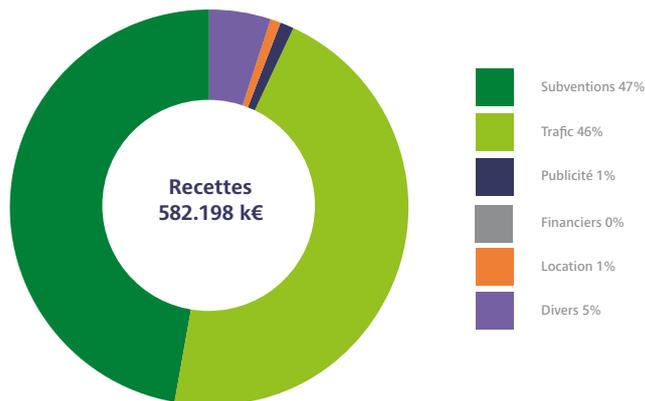
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE VOYAGES



Compte de fonctionnement

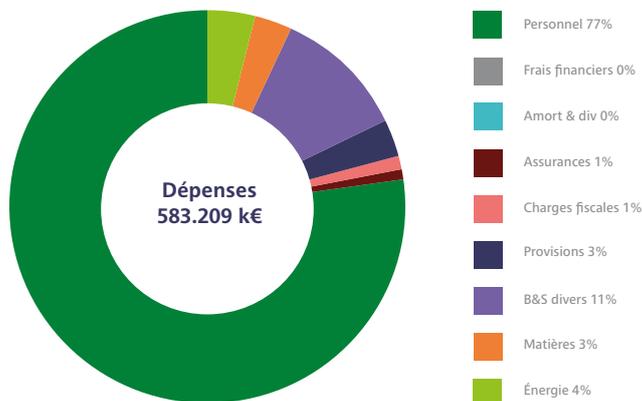
Les produits sont ventilés comme suit :

COMPTE DE FONCTIONNEMENT (RECETTES EN MILLIERS D'EUR)



Ils doivent toutefois être mis en relation avec les charges d'exploitation correspondantes :

COMPTE DE FONCTIONNEMENT (CHARGES EN MILLIERS D'EUR)



La masse salariale en fonctionnement représente 77 % des coûts d'exploitation avec un total de 446 millions d'EUR. En 2016, le taux était de 69 %. Cette augmentation s'explique principalement par plusieurs éléments :

- > L'opération immobilière sur le siège social en 2016 qui a eu comme conséquence d'augmenter la proportion des «AMORT & DIV.» et donc de diminuer la part relative de la masse salariale dans l'ensemble des coûts d'exploitation
- > L'augmentation de 2,38 % (185 ETP) de l'effectif moyen par rapport à la moyenne 2016
- > L'indexation des salaires.

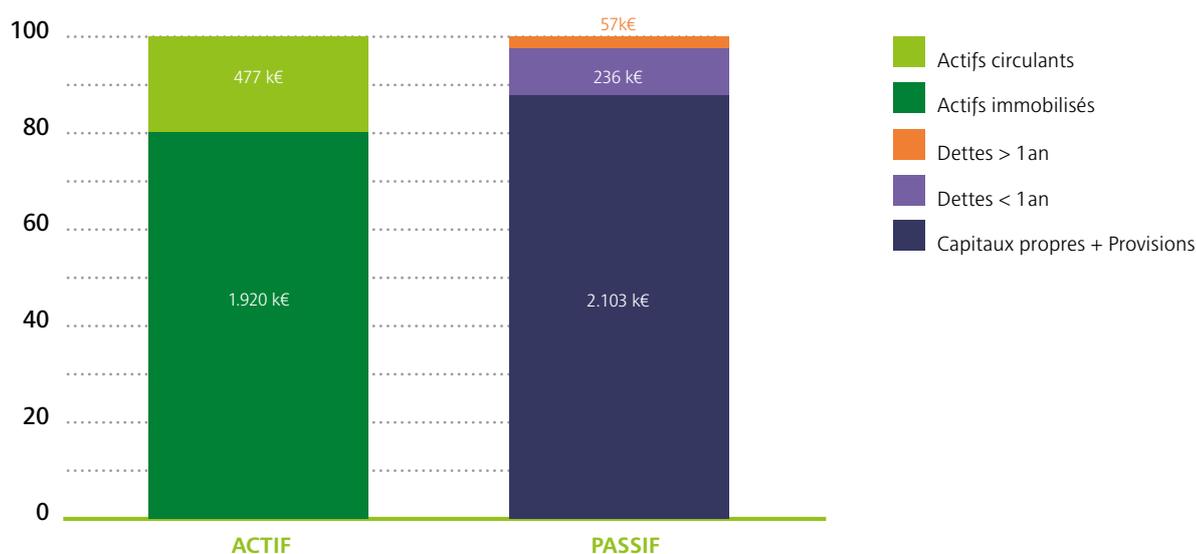
Ce montant couvre les rémunérations et les charges sociales légales et extralégales, y compris les charges de pensions complémentaires, de prépensions et de licenciements conventionnels pour une population importante d'agents devenus inactifs ou d'ayants droit de ceux-ci.

Les coûts d'entretien, d'énergie de traction et d'approvisionnement atteignent un total de 103 millions d'EUR.

Le bilan de la société est présenté ci-après en grandes masses.

Bilan 2017

BILAN 2017 (EN MILLIERS D'EUR)



Afin de faciliter l'examen de ce bilan, certains postes sont détaillés ci-dessous.

- La société n'a pas de succursales.
- La société détient d'importants stocks de pièces détachées, puisqu'elle assume l'entretien de ses outils d'exploitation.
- Des investissements substantiels ont été réalisés en accord avec l'autorité régionale.
- La société a poursuivi en 2017 la réalisation du programme de maintien, d'amélioration et de renouvellement de son outil d'exploitation. Le programme d'investissement atteint 228 millions d'euros. Il concerne en grande partie le déploiement et le renouvellement d'installations fixes, les équipements réseaux et informatiques, ainsi que les réseaux de voies et de câbles électriques.
- L'importance du programme d'investissement justifie l'accroissement des valeurs détenues en immobilisations corporelles. Leur valeur nette, après amortissement, atteint 1.828 millions d'euros (pour 1.794 millions en 2016).
- Les décaissements y associés ont été financés via subsides et sur fonds propres via la trésorerie courante.
- En dehors des éléments repris ci-après, la société ne fait pas appel à des instruments financiers spécifiques, excepté un contrat swap d'intérêts et une couverture pour le gasoil qui a pris fin au 31.12.2017.
- Les immobilisations financières sont constituées par des participations dans des entreprises liées à concurrence de 74,65 millions d'EUR ; de garanties diverses dont 15,1 millions d'euros de couverture pour les sinistres accidents et aussi du dépôt d'une garantie collatérale réalisé auprès d'institutions financières, garantes de la bonne fin d'une opération de financement alternatif pour un montant de 1,8 million d'EUR.
- Les fonds propres y compris les provisions augmentent de 181,2 millions d'euros en 2017. Cette hausse s'explique essentiellement par le solde non encore amorti des subsides reçus de la Région pour le financement du programme d'investissements, soit sous forme de

>>

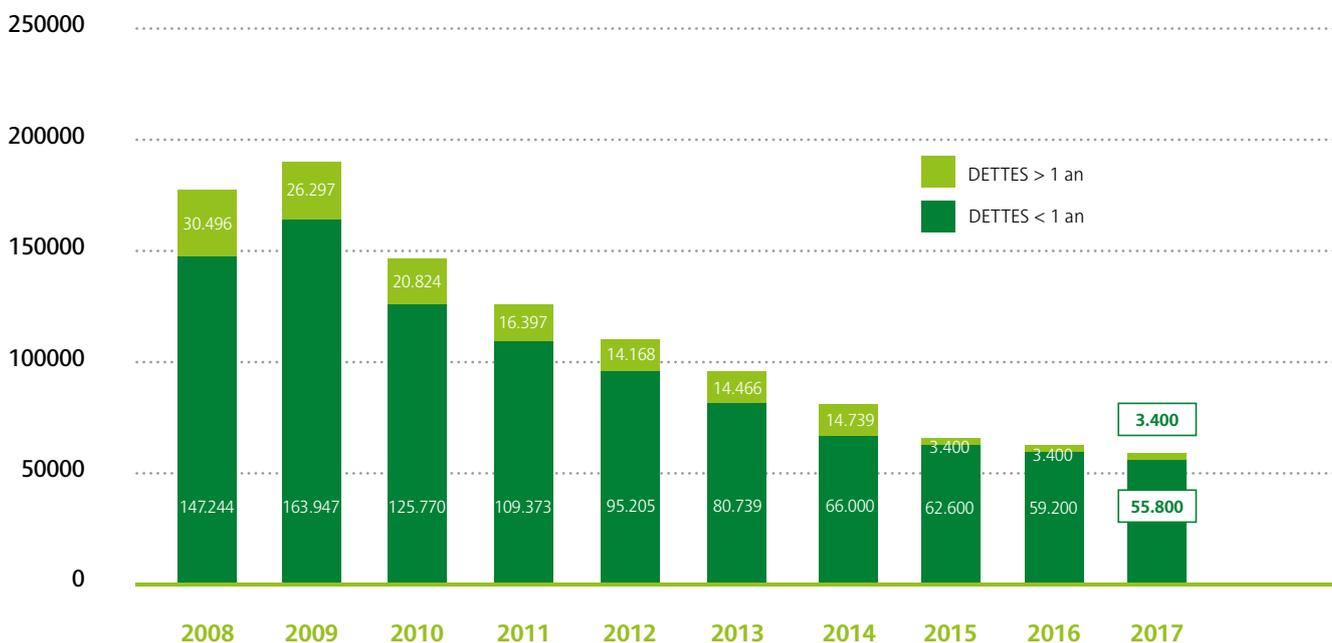
>> dotation directe, soit sous forme d'intervention dans le remboursement du capital des emprunts d'investissement contractés. Ces subsides sont pris en résultat au rythme de l'amortissement des biens qu'ils financent. Pour certains chantiers, une provision a été constituée suite à un litige avec les bureaux d'études ou les entrepreneurs et ce, malgré la difficulté à estimer le risque qui reste fort aléatoire.

- La société a poursuivi le remboursement des emprunts en cours. Elle n'a pas conclu de nouvel emprunt en 2017.
- La gestion de la dette s'appuie sur des techniques de pointe en matière de gestion des taux et des risques. Le suivi de cette problématique est réalisé et sécurisé par le biais d'un comité interne d'accompagnement spécialisé.

L'évolution de l'endettement est très favorable comme le montre le graphique ci-après.

Endettement financier

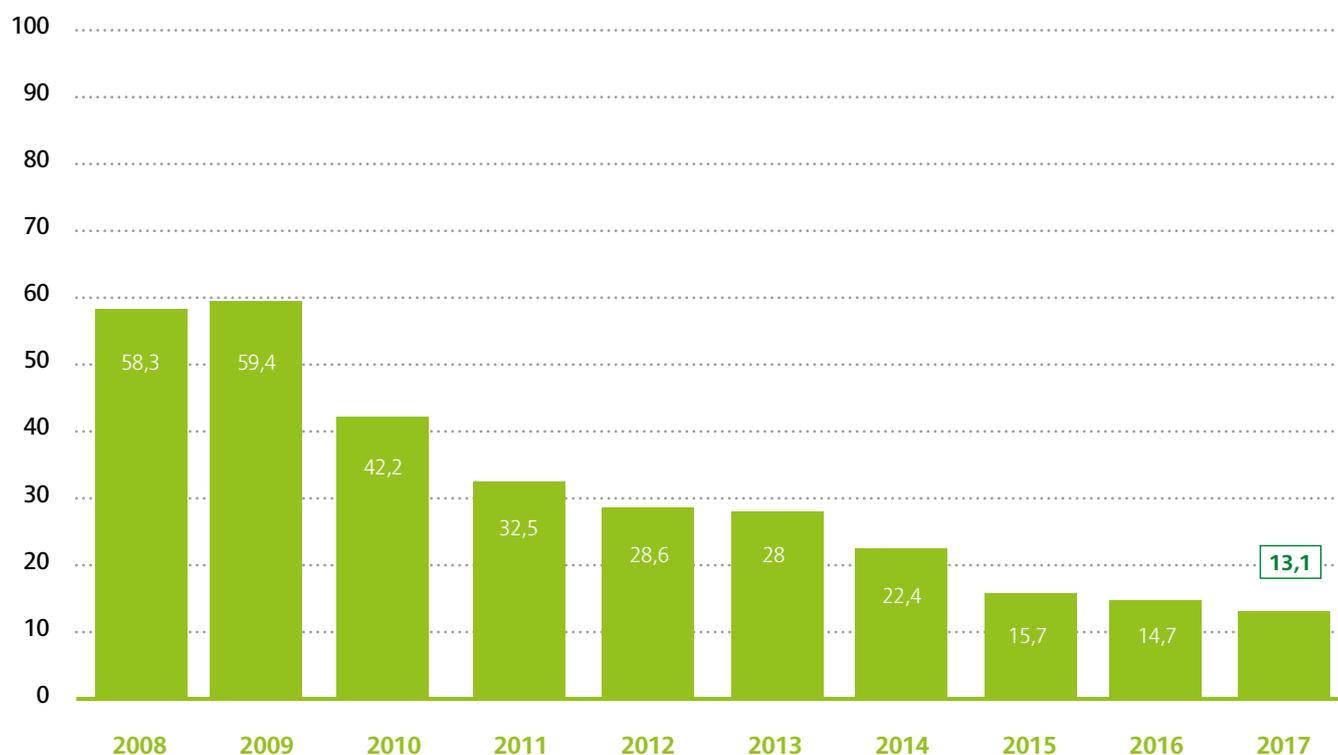
ENDETTEMENT FINANCIER (EN MILLIERS D'EUR)



Le ratio de taux d'endettement qui met en évidence la capacité de rembourser par les recettes propres (dettes/recettes propres générées dans l'année calculées sur base du compte de résultats) s'améliore d'année en année. On est passé de 73,5 % en 2007 à 13,1 % en 2017.

Taux d'endettement

TAUX D'ENDETTEMENT (EN %)



Le portefeuille d'endettement est diversifié en emprunts à taux fixes et à taux variables. Compte tenu du souhait de la société de maîtriser les risques de liquidité, de fixing et de taux, les emprunts à taux variables sont fixés ou plafonnés à la hausse et plusieurs structures de produits dérivés sont actives. Ces positions sont valorisées en compte d'ordre sur base des conditions du marché (MTM) au 31 décembre 2017.

Le coût moyen du portefeuille est de 3,99 % et la durée est de 2,03 ans.

Le résultat de l'exercice s'élève à - 535.189,60 EUR. Cette perte est compensée par un prélèvement sur les réserves disponibles.

Malgré ce résultat négatif, l'accroissement des fonds propres permet une amélioration significative de la solvabilité de la société.

Le cash-flow est positif depuis quelques années et s'élève à 13 millions d'EUR en 2017.

L'accroissement de la solvabilité, combiné au maintien d'un cash-flow positif et à une stratégie de dynamisation

commerciale, de recherche de l'efficacité et de la meilleure maîtrise de nos coûts, contribue à une amélioration de la situation financière de la société.

Cette tendance positive sera poursuivie de façon volontariste dans les années futures pour atteindre une plus grande efficacité du service à la clientèle, d'autant plus que les moyens régionaux sont limités.

La société a planifié les budgets des exercices 2018 et suivants de manière prudente, compte tenu :

- de l'évolution des recettes du trafic. Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé de ne pas augmenter les tarifs en 2018 ;
- de la volonté de rester en ligne avec le contrat de gestion 2013-2017, étant donné que le contrat de gestion 2018-2022 est en cours d'élaboration ;
- des moyens budgétaires régionaux et en particulier des demandes formulées par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en matière de solde net de financement, la STIB étant consolidée avec les comptes de la Région.



8.773
COLLABORATEURS

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

SURVENUS PENDANT L'EXERCICE

Les organes de gestion ont été tenus au courant de l'évolution des états financiers et de gestion, des principaux ratios de gestion qui y sont liés, de l'évolution de la situation financière de la société et de l'évolution de la clientèle. Le 24 octobre 2017, ils ont approuvé les budgets 2018, ainsi que l'actualisation relative à l'exercice 2017. Le programme de maîtrise des coûts DRIVE a entamé en 2017 sa 5^e année de fonctionnement et a permis d'identifier diverses sources d'économies. Les organes de gestion ont été tenus au courant des diverses initiatives prises dans ce cadre. Au cours de l'exercice, les organes de la société (Comité de gestion ou Conseil d'administration, suivant le cas) ont abordé, débattu ou pris des décisions dans les matières suivantes :

1. Ressources humaines et organisation interne

Conformément à l'usage, les conventions collectives de travail signées en sous-commission paritaire du transport urbain et régional de la Région de Bruxelles-Capitale, ont été présentées et approuvées au Conseil d'administration, à savoir :

- > convention collective de travail relative aux métiers lourds conventionnels au sein de l'entreprise ressortissant à la sous-commission paritaire du transport urbain et régional de la Région de Bruxelles-Capitale (STIB) ;
- > convention collective de travail relative à la publicité et à la communication des horaires de travail, à l'exclusion des travailleurs affectés à la conduite métro et de ceux de la BU Bus affectés au service TaxiBus ;
- > convention collective de travail relative à la publicité et à la communication des horaires de travail des travailleurs affectés à la conduite métro ;
- > convention collective de travail relative à la publicité et à la communication des horaires de travail des travailleurs de la BU Bus affectés au service TaxiBus ;
- > convention collective de travail relative au régime de chômage avec complément d'entreprise (anciennement : prépension conventionnelle) à temps plein (CCT n° 17 du 19 décembre 1974) / Années de naissance : 1947-1953 ;
- > convention collective de travail relative au régime de chômage avec complément d'entreprise (anciennement : prépension conventionnelle) à temps plein (CCT n° 17 du 19 décembre 1974) / Année de naissance : 1954 ;
- > convention collective de travail relative au régime de chômage avec complément d'entreprise (anciennement : prépension conventionnelle) à temps plein (CCT n°17 du 19 décembre 1974) / Année de naissance : 1955 ;
- > convention collective de travail relative au régime de chômage avec complément d'entreprise (anciennement : prépension conventionnelle) à temps plein / Année de naissance : 1956 ;
- > convention collective de travail relative au régime de chômage avec complément d'entreprise (anciennement : prépension conventionnelle) à temps plein / Année de naissance : 1957 ;
- > convention collective de travail relative au régime de chômage avec complément d'entreprise (anciennement : prépension conventionnelle) à temps plein / Année de naissance : 1958 ;
- > convention collective de travail relative au régime de chômage avec complément d'entreprise (anciennement : prépension conventionnelle) à temps plein / Année de naissance : 1959 ;
- > convention collective de travail relative au crédit-temps / emploi fin de carrière, conclue en application de la CCT n° 127 du Conseil national du travail du 21 mars 2017 ;
- > convention collective de travail relative au crédit-temps avec motif ;
- > convention collective de travail relative à la programmation sociale 2017-2018.

Le 28 mars 2017, le Conseil d'administration a approuvé la nomination de M. Vincent Rosar comme Vice President Business Unit Metro.

Le 26 septembre 2017, les organes de gestion ont approuvé un accord-cadre pour un Service externe pour la prévention et la protection au travail (SEPPT), l'ancien contrat arrivant à échéance. Le nouveau contrat a été conclu pour une durée de 5 ans. Le SEPPT devra assurer des missions de surveillance médicale du travail et de gestion des aspects psychosociaux (y compris la violence, le harcèlement moral et sexuel au travail) des collaborateurs STIB.

Suite aux événements tragiques qui se sont produits à la station Maelbeek le 22 mars 2016, un Conseil des ministres extraordinaire avait décidé en avril 2016 de renforcer la présence humaine au sein des stations de métro et de de prémétro de la STIB. Le 21 février 2017, les organes de gestion ont, dans ce cadre, signé une convention de collaboration avec Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB, qui a pour but de définir les besoins en recrutement et en formation de la STIB par rapport à cette nouvelle fonction d' «Agent de sécurité station», spécifiquement dédiée aux infrastructures souterraines du métro et du prémétro.

La STIB a également souhaité conclure un accord-cadre dont l'objectif est de donner à de jeunes diplômés (master en ingénierie et orientation en sciences commerciales/économiques), ayant une expérience de maximum 3 ans, l'occasion de réaliser un projet particulier sur 3 à 9 mois à la STIB et de les encourager par la suite à poser leur candidature. Le but de l'accord-cadre est de rechercher des prestataires pouvant les sélectionner, les engager et les lancer sur une mission ou un projet de la STIB, ainsi que de les former de manière qualitative et structurée, du point de vue technique et comportemental. Cet accord-cadre d'une durée de 3 ans a été approuvé par les organes de gestion le 12 décembre 2017.

2. Véhicules

La filière de l'électromobilité est en plein développement et plusieurs villes européennes ont lancé des expériences pilotes d'exploitation de lignes d'autobus à l'aide d'autobus électriques.

La STIB a souhaité acquérir une expérience opérationnelle de ces nouvelles technologies en faisant l'acquisition d'autobus électriques pour trois lignes du réseau, afin de pouvoir en estimer l'impact opérationnel, technique et économique dans l'exploitation du réseau bruxellois. La volonté conjointe de la STIB et du Gouvernement est de réaliser rapidement l'exploitation de bus électriques articulés avec la technologie «opportunity charging».

En vue de réaliser cette expérimentation dans un environnement d'exploitation commerciale, les organes de gestion de la STIB ont, le 19 décembre 2017, marqué leur accord sur le marché proposé par les services de la STIB pour l'acquisition d'un ensemble complet de transport d'autobus articulés «low floor» de type «opportunity charging» avec motorisation exclusivement électrique et son système de rechargement électrique.

Dans la même ligne, la STIB a conclu un accord-cadre pour l'acquisition d'un ensemble complet de transport de midibus de type «overnight charging» avec motorisation exclusivement électrique et de son système de rechargement électrique. Cet accord-cadre a été approuvé le 27 juin 2017.

Enfin, un marché concernant un ensemble complet de transport d'autobus standard de type «overnight charging» avec motorisation exclusivement électrique et de son système de rechargement a été approuvé par les organes de gestion le 26 septembre 2017.

A côté du «tout électrique», la STIB développera l'exploitation de bus hybrides diesel-électrique Euro 6 afin de renforcer sa flotte actuelle de bus arrivant en fin de vie, notamment les bus diesel Euro 2 et Euro 3 qui ne pourront plus rouler sur le territoire de la Région dès le 1er janvier 2019, conformément au plan bruxellois LEZ («Low Emission Zone»). La STIB doit faire face à l'augmentation moyenne de la demande de transport de 4 % par an environ. La STIB a donc proposé l'achat de prototypes



auprès de 4 firmes, en vue de la réalisation d'un accord-cadre pour de la fourniture ultérieure de 235 autobus hybrides. Cette acquisition de prototypes a été approuvée par le Conseil d'administration le 31 janvier 2017.

Fin avril 2017, dans la continuité des décisions prises précédemment dans le cadre de la modernisation du métro, le Conseil d'administration a désigné l'entreprise chargée de la mission de contrôle et de surveillance de la construction des futurs trains de métro type MR-M7. Le but est de veiller à ce que la construction des trains de métro se fasse dans le respect des spécifications techniques reprises dans le contrat coordonné applicable à la construction des trains de métro, des règles de l'art en la matière et des normes en vigueur.

Le marché TNG, pour tram nouvelle génération, cadre dans un programme de renouvellement progressif des plus anciens véhicules du réseau de tramway actuel et d'augmentation de la capacité de transport. Le 6 septembre 2016, le Conseil d'administration avait déjà approuvé le cahier spécial des charges pour l'étude, la construction, la fourniture, la mise en état de fonctionnement et l'entretien éventuel d'environ 175 trams. Le 28 mars 2017, le Conseil a marqué son accord sur les requalifications et reformulations proposées des exigences techniques et sur les avis de rectification, qui ont été repris dans une version coordonnée du cahier spécial des charges.

Par ailleurs, le 26 septembre 2017, le Conseil d'administration a approuvé la sélection des candidats pour l'accord-cadre que la STIB a souhaité conclure pour le contrôle et la surveillance de la construction du futur tram auprès du constructeur ferroviaire à sélectionner et de ses principaux sous-traitants. L'adjudicataire vérifiera que la construction des trams s'effectue conformément aux spécifications techniques du cahier spécial des charges d'application dans le cadre de la construction de ces trams, ainsi que conformément aux normes en vigueur.

3. Dépôts, sites

Le 27 juin 2017, le Conseil d'administration a décidé de l'acquisition par la STIB de trois parcelles appartenant au CPAS de la ville de Bruxelles. Ces terrains sont situés à Haren. Ce site connaîtra de profondes mutations dans les années à venir avec l'arrivée du métro et l'électrification de la flotte de bus. Acquérir une réserve foncière de près d'1 hectare, adjacente au site STIB, permettra à cette dernière de faire face à ces enjeux futurs en offrant les espaces tampons nécessaires à ces déploiements.

Des travaux de rénovation de la station de métro Parc sont prévus en 2019 par la Région, qui consistent principalement en l'installation d'ascenseurs, la réalisation des sorties de secours et l'aménagement d'un nouvel accès pour les voyageurs au départ de la rue Montagne du Parc. Il faut aussi relocaliser les dispatchings situés dans cette station, dont les locaux sont devenus obsolètes et les regrouper idéalement avec les dispatchings situés dans la station de métro Rogier et au dépôt de Haren. Conformément à son contrat de gestion, la STIB a donc conçu le projet de créer un OCC (Operation Control Center) intégré regroupant les dispatchings en un seul lieu. L'objectif est d'améliorer la gestion globale et en temps réel du réseau de transport public de la STIB. Il s'agit aussi de répondre aux attentes en matière de sécurité en améliorant la gestion des situations critiques impliquant la sécurité. La création d'un OCC intégré représente donc pour la STIB une opportunité de mettre en œuvre une nouvelle organisation des postes des opérateurs dans la salle OCC et des procédures de travail adaptées. Plusieurs pistes ont été poursuivies et, après une analyse minutieuse, il est apparu qu'un bâtiment situé près du centre-ville réunissait tous les critères



et permettait de solutionner diverses contraintes et d'optimiser le fonctionnement des directions impliquées. Le 25 avril 2017, le Conseil d'administration, agissant sur proposition du Comité de gestion, a approuvé la réalisation de l'OCC intégré au sein dudit bâtiment et a approuvé la transaction immobilière visant à la constitution d'un droit d'emphytéose au profit de la STIB pour une durée de 40 ans.

La croissance de la fréquentation de la clientèle de la STIB induit l'exploitation de véhicules de transport supplémentaires. Le Plan directeur dépôts et ateliers prévoit que le parc de bus sera étendu à court terme de 100 nouveaux autobus ainsi que de 38 autobus dans le cadre des tests d'électrification de la flotte et, à plus long terme, d'une centaine de bus supplémentaires. Il faut pouvoir entreposer l'ensemble des véhicules existants et nouveaux. Le dépôt de Haren, malgré quelques travaux d'adaptation, ne peut pas contenir tous les bus supplémentaires. Les capacités des autres dépôts de bus sont saturées. Après analyse de différentes options, un terrain jouxtant l'hôpital militaire de Neder-Over-Heembeek est apparu comme une option privilégiée qui satisfait la majorité des besoins. L'analyse de mobilité démontre que la localisation de ce terrain au nord de Bruxelles est idéale par rapport au réseau bus actuel. La configuration du site permet un double accès au dépôt. Les organes de gestion ont entériné ce choix le 26 septembre 2017 en vue de la réalisation d'un dépôt de remisage et d'un atelier d'entretien.



75 DÉPÔT MARCONI: UNE REMISE POUR 75 TRAMS

4. Modernisation des dépôts

Fin 2017, les organes de gestion ont approuvé le marché destiné à la fourniture et le montage d'équipements électriques ainsi que le tirage et le raccordement de différents câbles nécessaires à l'exploitation 900 V du futur dépôt métro Erasme.

Le 25 avril 2017, le Conseil d'administration a marqué son accord sur le cahier spécial des charges relatif à l'extension et à l'aménagement du dépôt Delta. Il s'agit de la construction d'un bâtiment servant à héberger la signalisation CBTC et de l'extension d'un poste de levage de rames de métros.

Etant donné le nombre important de véhicules amenés à y circuler et vu le grand nombre de possibilités offertes pour leurs mouvements, une signalisation ferroviaire tramway ainsi qu'un système de gestion et de supervision des mouvements local (SGL) doivent être conçus et installés au nouveau dépôt de tramways Marconi. Ce marché a été approuvé par le Conseil d'administration du 27 juin 2017.

5. Maintien de l'outil et évolution du réseau

Le terminus Simonis de la ligne 9, qui fonctionnera en surface et en souterrain, et qui est actuellement en construction, sera aussi une station de passage pour la ligne 19. Ce terminus doit être doté d'une signalisation adéquate pour être exploité en toute sécurité. Le 31 janvier 2017, le Conseil d'administration a approuvé le marché analysé et proposé par les services de la STIB.

La construction de la ligne de tram 9 à Jette a suivi son cours. En mai 2017, le Comité de gestion a approuvé le marché pour la pose de 1.600 m de voies de tram dans l'avenue de Jette entre le square du Centenaire et le carrefour avec l'avenue de Laeken.

A Ixelles, dans un des carrefours les plus complexes de la Région, les voies situées boulevard Général Jacques à proximité de la chaussée de Boondaël, ont connu un réaménagement complet : remplacement de 1.300 m de voies, renouvellement de 3 aiguillages et du complexe d'appareils de voies, déplacement de deux embranchements de voies et pose d'un nouvel embranchement.

Au cours de l'année, les organes de gestion ont encore décidé de renouveler les tronçons de voies suivants :

- > à Uccle, au carrefour du Globe, 1.100 m de voies ont été renouvelés et plus loin 2.012 m de voies depuis la gare d'Uccle-Calevoet jusqu'au carrefour du Globe ;
- > à Anderlecht, 950 m de voies ont été renouvelés rue de Fiennes.



Les marchés et accords-cadres suivants ont encore été approuvés dans les domaines suivants :

- > fourniture et pose de tapis antivibratoires en dessous et le long des voies du réseau tramway de la STIB ;
- > entretien, dépannage et réparation des grilles et volets dans les stations de métro et de prémétro et divers autres sites ;
- > entretien, dépannage et réparation des portillons d'accès dans les stations de métro et de prémétro ;
- > remplacement et modification des circuits 11 kV et rénovation des équipements des tunnels du métro et prémétro ;
- > fourniture de batteries pour autobus, tramways et véhicules d'intervention ;
- > révision des réducteurs de bogies des métros M6 ;
- > fourniture de 470 automates de vente de tickets.

Le 24 octobre 2017, les organes de gestion ont décidé de conclure un marché visant la conclusion d'un accord-cadre pour l'acquisition, l'installation, la mise en service et la maintenance d'une solution matérielle et logicielle de télécommande sécurisée et intelligente des feux de signalisation de la Région de Bruxelles-Capitale, afin d'optimiser le temps de parcours des véhicules de surface (trams et bus) aux carrefours équipés et gérés par la Région de Bruxelles Capitale. Ce système devra être installé sur l'ensemble de la flotte bus et tram de la STIB (environ 1.000 véhicules). Ce marché inclut la partie embarquée dans les véhicules (logiciel, calculateur, radio, GPS, etc.), ainsi que l'infrastructure nécessaire à la STIB afin de gérer et maintenir les équipements et les intégrer à ses outils actuels, par exemple le SAE (Système d'aide à l'exploitation) «Phoenix».

6. Sécurité

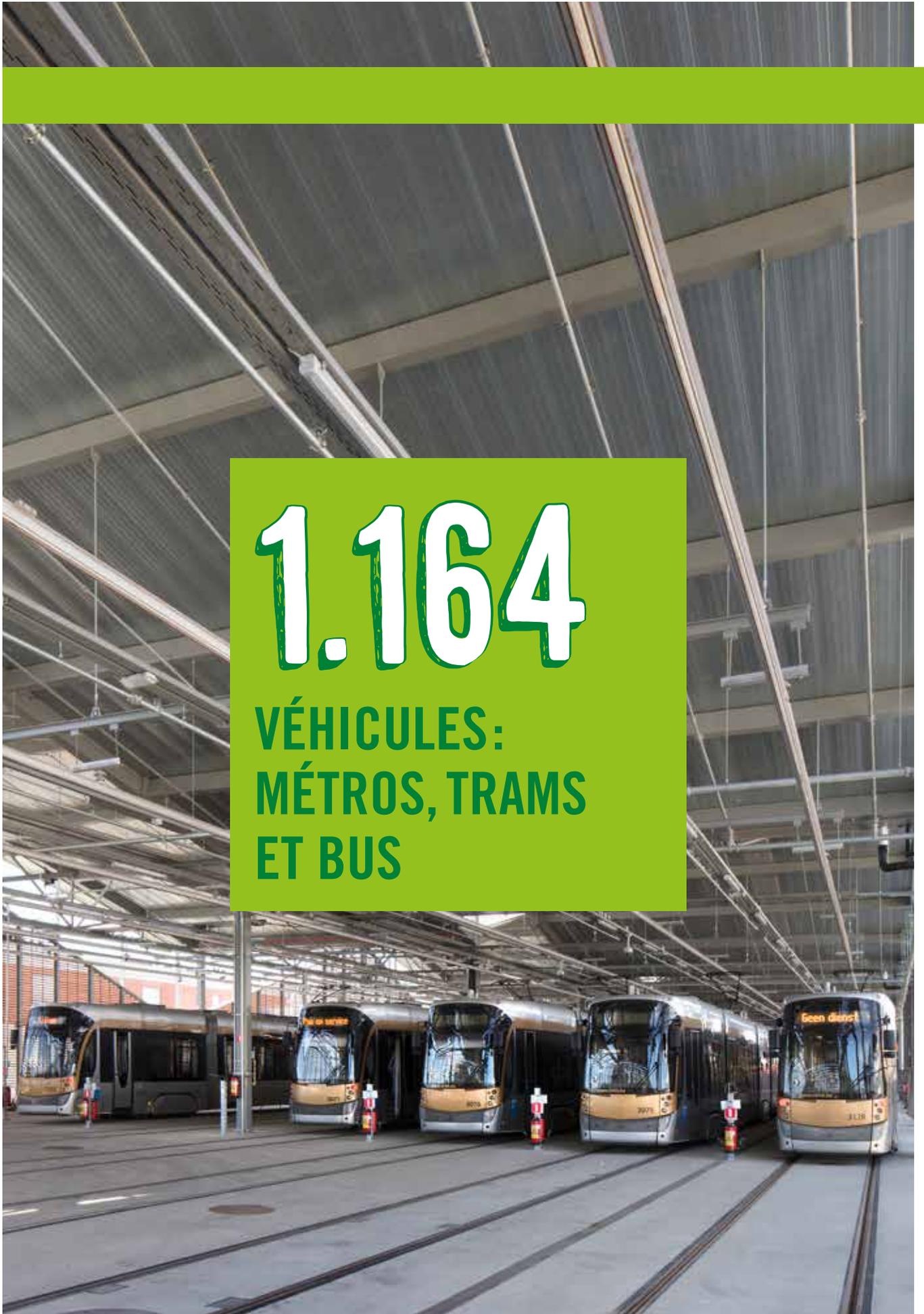
Le 25 avril 2017, les organes de gestion ont approuvé un accord-cadre pour la surveillance des bâtiments, des véhicules, des stations et des tunnels de la STIB. Le marché a pour objet un renforcement ponctuel de la sécurisation de la STIB via des missions de surveillance dans les bâtiments, les véhicules, les stations et les tunnels et la protection du réseau de la STIB au sens large. L'objectif du marché est d'anticiper les risques liés au terrorisme, de prévenir la criminalité et les comportements inciviques et de renforcer le sentiment de sécurité. Les missions de gardiennage portent sur une surveillance physique et concernent plus précisément :

- > l'anticipation des risques liés au terrorisme ;
- > la prévention de la criminalité et des comportements inciviques ;
- > le renforcement du sentiment de sécurité du personnel et de la clientèle.

À la meilleure connaissance du Conseil d'administration, il n'y a pas eu d'éléments significatifs à signaler entre le premier janvier 2018 et le jour de validation du rapport par le Conseil.

Il n'y a pas eu de frais de recherche et de développement en 2017.





1.164

VÉHICULES:
MÉTROS, TRAMS
ET BUS

PERSPECTIVES 2018

1. Flotte

2018 sera, pour la STIB, l'année des premières livraisons de bus hybrides et électriques.

Sept midibus électriques seront mis en service vers le milieu de l'année 2018. Ces bus, de plus petite taille, seront destinés à la desserte du centre-ville et à la liaison entre le haut et le bas de la ville.

Cinq bus électriques standard avec système de recharge au dépôt (overnight charging) et 90 bus hybrides standard seront également livrés et mis en service au cours de cette année.

Les autres livraisons de bus électriques et hybrides suivront en 2019.

Il n'y a pas de livraisons de tramways et de métros prévues en 2018. L'exécution des marchés relatifs à ces matériels roulants est en cours. 60 trams sont commandés et les premiers d'entre eux seront mis en service en 2020. 43 rames de métro sont également commandées, avec une mise en service à partir de début 2020.

2. Chantiers

Dans le cadre de l'amélioration de la vitesse commerciale des transports en commun en surface, les projets de chantiers suivants sont prévus en 2018 :

- > aménagements en faveur des bus : rue Gustave Fuss, à Schaerbeek, rue des Cygnes, à Ixelles.
- > aménagements en faveur des trams : avenue de la Forêt; à Bruxelles, aménagements liés au site propre tram réalisé en 2017 cimetière de Jette, à Jette (arrêts de bus, pistes cyclables, trottoirs), chaussée de Neerstalle, à Forest, boulevard Général Jacques, à Ixelles, Porte de Flandre, à Bruxelles (test pour le franchissement du site propre par les véhicules du SIAMU), passerelle Picard (placement de goulottes permettant à terme le placement de voies de tram).

La planification précise des chantiers sera dépendante de l'obtention des permis d'urbanisme et des autorisations administratives, avec une planification des chantiers les plus importants pendant les vacances scolaires.

En ce qui concerne les extensions de lignes de tram, les chantiers de la ligne 9 jusqu'à l'avenue de l'Arbre Ballon et de la ligne 94 jusqu'à la station de métro Roodebeek seront finalisés. Pour les prolongements de la ligne de tram 9 vers le Heysel (Roi Baudouin) et, ensuite, sur le plateau du Heysel, les demandes de permis ont été introduites de sorte que les travaux pourraient débuter en 2018, une fois les permis accordés.

Enfin, le chantier relatif à la construction d'un dépôt pour la ligne 5 du métro à Erasme se poursuit.

3. Le Plan directeur bus

Le Plan directeur bus a été approuvé par le Gouvernement régional en 2^e lecture en mars 2018. Afin d'assurer sa mise en œuvre le plus rapidement possible, la STIB continue de travailler aux études et aménagements : phasage de mise en œuvre du plan, études topologiques, aménagement des nouveaux arrêts et zones terminus.

4. Évolution du réseau

L'automne 2018 verra la mise en service de deux extensions importantes du réseau de tram : celle du tram 9 jusqu'à l'avenue de l'Arbre Ballon et celle du tram 94 jusqu'à la station de métro Roodebeek. Le réseau de bus autour de ces extensions sera également réorganisé.

5. Grands projets (métro)

Le projet de métro Nord-Sud est un projet prioritaire pour la STIB.

En ce qui concerne l'extension du métro vers Schaerbeek et Evere, la maîtrise d'ouvrage est confiée à Beliris et la STIB s'implique dans le pilotage du projet. Il est prévu en 2018 d'introduire les demandes de permis d'urbanisme et de continuer la phase projet.

Les études relatives aux travaux préparatoires au niveau des futures stations se poursuivront à la STIB, en collaboration avec Beliris et l'ensemble des concessionnaires concernés par les travaux.

Concernant la partie Nord-Albert (conversion du prémétro en métro), les permis d'urbanisme devraient être délivrés pour le projet Constitution amendé et pour le réaménagement de la station Albert. Les dossiers d'exécution seront également préparés. Les premiers travaux d'impétrants seront lancés et les chantiers planifiés.

La STIB continuera de travailler à une augmentation importante de la capacité des lignes de métro 1 et 5, en mettant en œuvre l'accord-cadre attribué en 2016 en matière de signalisation de sécurité.

6. Qualité de service

Après une quinzaine d'années de certification européenne réussie de ses lignes et services commerciaux sous le label NF Service, la STIB s'engage en 2018 dans la voie de la certification globale de son réseau. Cette nouvelle disposition, qui prend effet au 1^{er} avril, mettra concrètement le parcours du client au centre de l'évaluation de la qualité de service.

7. Nouveau contrat de gestion

La Région de Bruxelles-Capitale et la STIB concluent un contrat d'une durée de cinq ans décrivant les objectifs et missions de la STIB ainsi que les engagements de la Région, en particulier financiers, à cette fin. En 2018, un nouveau contrat verra le jour, qui aura notamment pour objectif la mise en œuvre, pour la durée du contrat, du Plan pluriannuel d'investissement (2015-2025) décidé par le Gouvernement.

Décharge

Nous vous prions d'accorder décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat, ainsi qu'aux commissaires pour leur mission effectuée durant l'exercice écoulé.

Fait à Bruxelles, le 16 avril 2018.

L'Administrateur-directeur général,
Brieuc de MEEÛS

Le Président du Conseil d'administration,
Thomas RYCKALTS





COLLECTO
Bruxelles - Brussel

Cambio

44

86

59

78

94

71

66

13

5

11

55

6

51

19

20

7

Noctis

STIB/MIVB

matonge

MARSHITE MOSE
BOZAR WIELS
ANGARTS AM
KAPTEL THIKA
MINTRELSARTS

fashion

60

Ticket

KBSK

5

1

08:10

SHOP

M

M

GEUZE

TAXIBUS

5

1

1

1

1

1

COMPTES ANNUELS

LES CHIFFRES SONT EXPRIMÉS EN EUROS

Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles

Compte de fonctionnement

COMPTE DE FONCTIONNEMENT		2017	2016
I.	RECETTES	582.197.751,63	610.185.953,00
A	Trafic		
	• recettes directes	208.692.616,91	202.458.288,34
	• dotation pour tarifs préférentiels	60.652.000,00	61.519.000,00
B	Recettes de publicité	7.257.231,27	6.367.337,40
C	Recettes de location	6.683.259,60	6.238.724,25
D	Autres recettes d'exploitation	25.810.884,93	20.679.692,83
	Recettes non récurrentes	19.038,47	40.449.088,76
E	Recettes de placements financiers	537.419,82	922.699,80
F	Dotation globale affectée au fonctionnement	267.070.000,00	266.158.000,00
G	Dotation diversité	298.750,00	197.000,00
H	Dotation de Bonus-Malus	5.176.550,63	5.196.121,62
II.	DÉPENSES	583.208.911,02	610.014.498,23
A	Charges du personnel	445.823.822,71	426.629.124,93
B	Énergies		
	• énergie électrique	14.688.347,71	14.959.985,61
	• combustibles	10.860.261,01	10.411.760,27
C	Matières consommées	16.531.685,42	14.880.208,99
D	Fournitures extérieures		
	• biens et services (hors leasing)	57.480.865,98	61.064.297,57
	• leasing (informatique et automobiles)	3.286.208,92	3.680.671,96
E	Charges fiscales	8.003.487,93	5.116.740,94
F	Provisions légales prépensions, licenciements conventionnels et autres départs	9.442.560,74	1.851.870,89
	Provisions pour heures à récupérer	1.545.027,89	435.014,47
	Provisions pour risques et charges	7.465.258,72	8.656.484,47
G	Fonds d'assurance	6.207.150,55	6.477.098,93
H	Amortissements des petits biens d'investissements et réductions de valeur sur actifs non immobilisés	1.180.013,51	1.721.624,42
I	Frais financiers courants	674.058,91	-3.403.736,75
	Intérêts liés au fonds de pension Ethias		
J	Charges non récurrentes d'exploitation et financière	20.161,02	57.533.351,53
RÉSULTATS (I - II)		-1.011.159,39	171.454,77

Compte d'investissement

COMPTE D'INVESTISSEMENT		2017	2016
I.	RECETTES	197.773.734,31	185.339.481,47
A	Dotation couvrant les charges d'intérêts	2.429.514,69	2.572.553,05
B	Utilisation du subside en capital au prorata des amortissements industriels effectués	166.457.238,72	156.635.261,20
C	Amortissement des subsides en capital spécifiques reçus des pouvoirs publics (crédits d'engagements)	28.158.476,93	25.285.788,74
D	Répartition du produit Seb Lease, prorata temporis	653.979,48	653.979,48
F	Solde de la répartition de la dotation globalisée affectée au fonds d'investissement après décision de l'assemblée générale	0,00	0,00
F	Plus-value sur immobilisations financières	0,00	0,00
G	Intérêts dépôt gagé	74.524,49	191.899,00
II.	DÉPENSES	197.297.764,52	184.685.501,99
A	Charges d'intérêts	2.504.039,18	2.764.452,05
	• Intérêts totaux	2.429.514,69	2.572.553,05
	• Frais afférents aux dettes d'investissement	74.524,49	191.899,00
B	Charges du capital	194.793.725,34	181.921.049,94
	• Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles financées par la société et moins-values	165.337.009,33	155.699.943,83
	• Charges sur emphytéose	1.036.485,07	935.317,37
	• Amortissement des immobilisations corporelles financées par des subsides spécifiques des pouvoirs publics (crédits d'engagement)	28.158.476,93	25.285.788,74
	• Réductions de valeurs sur immobilisations et créances irrécouvrables	83.744,32	0,00
	• Réductions de valeurs sur immobilisations financières	178.009,69	0,00
	• Moins value sur réalisations d'actifs financiers	0,00	0,00
RÉSULTATS (I - II)		475.969,79	653.979,48



Bilan au 31 décembre 2017

ACTIFS IMMOBILISÉS		2017	2016
I.	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0,00	0,00
II.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35.870.132,72	28.803.660,92
III.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1.792.574.227,44	1.764.989.626,82
A	Terrains et constructions	653.200.248,36	639.571.138,14
B	Installations, machines et outillages	138.593.192,98	154.498.090,15
C	Mobilier et matériel roulant	623.789.418,22	648.864.917,18
D	Location-financement et droits similaires	143.720.700,27	148.374.834,83
E	Autres immobilisations corporelles	39.456.502,56	21.314.084,77
F	Immobilisations en cours et acomptes versés	193.814.165,05	152.366.561,75
IV.	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	92.006.765,72	93.367.670,01
A	Entreprises liées	73.416.500,00	73.416.500,00
B	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	1.144.408,91	1.254.689,55
C	Autres immobilisations financières		
1.	Actions et parts	85.632,19	153.361,24
2.	Créances et cautionnements en numéraire	17.360.224,62	18.543.119,22
ACTIFS CIRCULANTS			
V.	CRÉANCES À PLUS D'UN AN	1.220.407,65	1.379.015,68
B	Autres créances	1.220.407,65	1.379.015,68
VI.	STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	26.565.676,60	25.604.975,52
A	Stocks		
1.	Approvisionnements	26.828.923,57	24.891.118,69
2.	En-cours de fabrication	-263.246,97	713.856,83
B	Commandes en cours d'exécution	0,00	0,00
VII.	CRÉANCES À UN AN AU PLUS	422.833.651,04	339.396.864,10
A	Créances commerciales	58.934.263,00	24.315.532,77
B	Autres créances	363.899.388,04	315.081.331,33
VIII.	PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	0,00	0,00
B	Autres placements	0,00	0,00
IX.	VALEURS DISPONIBLES	9.612.224,10	8.439.549,42
X.	COMPTES DE RÉGULARISATION	16.924.360,85	16.687.311,95
TOTAL DE L'ACTIF		2.397.607.446,12	2.278.668.674,42

Bilan au 31 décembre 2017

CAPITAUX PROPRES		2017	2016
I.	CAPITAL	37.000.000,00	37.000.000,00
A	Capital souscrit	37.000.000,00	37.000.000,00
IV.	RÉSERVES	72.421.765,77	72.956.955,37
A	Réserve légale	3.700.000,00	3.700.000,00
D	Réserves disponibles		
	• Fonds d'investissement	68.346.574,71	68.881.764,31
	• Fonds d'intérêts et de créances douteuses	127.297,54	127.297,54
	• Autres réserves disponibles	247.893,52	247.893,52
V.	BÉNÉFICE REPORTÉ DE L'EXERCICE EN COURS	0,00	0,00
VI.	SUBSIDES EN CAPITAL	1.797.872.103,88	1.635.473.456,18

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

VII.	PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	196.140.185,64	176.815.350,88
A	Prépensions, licenciements conventionnels et autres départs	127.865.252,29	118.186.000,75
B	Charges fiscales	0,00	0,00
C	Risques et charges	11.110.542,00	11.850.017,00
D	Autres risques et charges		
	• Provision pour sinistres à régler aux tiers	14.952.874,10	14.080.886,69
	• Provision heures à récupérer	12.478.982,54	10.933.954,65
	• Provision pour litiges en cours	22.562.083,16	14.558.341,05
	• Provision pour litige social	1.197.143,55	1.181.703,74
	• Provision environnementale	5.973.308,00	6.024.447,00

DETTES

VIII.	DETTES À PLUS D'UN AN	57.624.108,28	62.280.025,52
A	Dettes financières		
	3. Dettes de location-financement et assimilés	1.776.831,21	2.993.252,47
	4. Établissements de crédit	55.800.000,00	59.200.000,00
C	Acomptes reçus sur commande	0,00	0,00
D	Autres dettes	47.277,07	86.773,05
IX.	DETTES À UN AN AU PLUS	189.930.734,34	250.642.901,38
A	Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	4.616.421,26	8.183.394,84
B	Dettes financières - Établissements de crédit	0,00	0,00
C	Dettes commerciales - Fournisseurs	94.339.436,84	91.935.412,73
D	Acomptes reçus	1.970.628,20	1.980.312,07
E	Dettes fiscales, salariales et sociales	88.065.726,61	89.156.558,98
F	Autres dettes	938.521,43	59.387.222,76
X.	COMPTES DE RÉGULARISATION	46.618.548,21	43.499.985,09

TOTAL DU PASSIF	2.397.607.446,12	2.278.668.674,42
------------------------	-------------------------	-------------------------

Arrêté par le Conseil d'administration en séance du 16 avril 2018

L'Administrateur-directeur général,
Briec de MEEÛS

Le Président du Conseil d'administration,
Thomas RYCKALTS

Examen du bilan au 31 décembre 2017

ACTIFS IMMOBILISÉS

I.	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0,00
	Frais de restructuration	9.814.152,39
	Amortissement	-9.814.152,39
II.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35.870.132,72
	Frais de développement	57.244.555,75
	Amortissement sur frais de recherches et développement	-35.518.453,37
	Licences, concessions et droits d'usage	21.516.456,21
	Amortissement sur licences, concessions et droits d'usage	-7.372.425,87
III.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1.792.574.227,44
A	Terrains et constructions	653.200.248,36
	• Terrains	47.920.005,85
	• Constructions	216.174.674,43
	- Bâtiments	485.325.417,38
	- Amortissement	-269.150.742,95
	• Réseaux des câbles, lignes, voies et sites propres bus	389.105.568,08
	- Réseaux des câbles, lignes, voies et sites propres bus	826.494.888,90
	- Amortissement	-437.389.320,82
B	Installations, machines et outillage	138.593.192,98
	- Installations, machines et outillage	438.857.118,58
	- Amortissement	-300.263.925,60
C	Mobilier, matériel roulant et pièces unbw	623.789.418,22
	• Mobilier et matériel de bureau	1.716.884,94
	- Mobilier et matériel de bureau	30.117.183,70
	- Amortissement	-28.400.298,76
	• Matériel roulant d'exploitation	189.965.836,25
	- Rames de métro	607.236.449,58
	- Amortissement	-417.270.613,33
	- Tramway	645.958.133,25
	- Amortissement	-302.271.967,01
	- Autobus	197.279.052,24
	- Amortissement	-127.577.544,93
	- Autre matériel roulant	46.992.512,26
	- Amortissement	-28.273.488,78
D	Location-financement et droits similaires	143.720.700,27
	• Machines/Outillage	0,00
	- Machines/Outillage	72.112,22
	- Amortissement	-72.112,22
	• Rames de métro	0,00
	- Rames de métro	0,00
	- Amortissement	0,00
	• Tramways	143.720.700,27
	- Tramways	162.894.709,34
	- Amortissement	-19.174.009,07
E	Autres immobilisations corporelles:	39.456.502,56
	• Bâtiments pris en location	18.011.144,18
	- Bâtiments pris en location	35.782.961,17
	- Amortissement	-17.771.816,99
	• Commerces stations	340.092,76
	- Commerces stations	540.861,93
	- Amortissement	-200.769,17
	• Terrains et bâtiments donnés en location	901.141,62
	- Terrains donnés en location	457.666,42
	- Bâtiments donnés en location	604.265,30
	- Amortissement	-160.790,10
	• Matériel roulant	0,00
	- Matériel roulant	700.558,97
	- Amortissement	-700.558,97

Examen du bilan au 31 décembre 2017

ACTIFS IMMOBILISÉS (SUITE)

• Terrains cédés en emphytéose.....	10.575.715,68
- Terrains cédés en emphytéose.....	10.659.460,00
- Réduction de valeur.....	-83.744,32
• Bâtiments cédés en emphytéose.....	9.628.408,32
- Bâtiments cédés en emphytéose.....	9.648.509,38
- Amortissement.....	-20.101,06
F Immobilisations en cours et acomptes versés.....	193.814.165,05
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES.....	92.006.765,72
A Entreprises liées.....	73.416.500,00
a) CITEO SADP - Acquisition.....	73.416.500,00
B Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.....	1.144.408,91
a) TRANSURB CONSULT - Acquisition.....	495.787,05
TRANSURB CONSULT - Réduction de valeur.....	-110.280,64
b) OPTIMOBIL - Acquisition.....	49.500,00
c) BELGIAN MOBILITY CARD - Acquisition.....	709.402,50
C Autres immobilisations financières.....	85.632,19
a) TRANSAMO - Acquisition.....	129.600,00
TRANSAMO - Réduction de valeur.....	-43.967,81
b) CREDIT OUVRIER - Acquisition.....	23.761,24
CREDIT OUVRIER - Réduction de valeur.....	-23.761,24
D Créances et cautionnements en numéraire.....	17.360.224,62

ACTIFS CIRCULANTS

V. CRÉANCES À PLUS D'UN AN.....	1.220.407,65
B Autres créances.....	1.220.407,65
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION.....	26.565.676,60
A Stocks.....	26.565.676,60
1. Approvisionnements.....	26.828.923,57
2. Fabrications et travaux en cours.....	-263.246,97
VII. CRÉANCES À UN AN AU PLUS.....	422.833.651,04
A Créances commerciales.....	58.934.263,00
• Clients.....	56.944.766,03
• Fournisseurs (débiteurs).....	73.296,78
• Factures à établir.....	902.686,76
• Note de crédit à recevoir.....	991.341,05
• Acomptes versés.....	0,00
• Créances douteuses.....	22.172,38
B Autres créances.....	363.899.388,04
• Personnel.....	289.637,46
• T.V.A. à récupérer.....	8.474.482,19
• Quote-part de l'État dans les intérêts sur emprunts.....	0,00
• Rémunérations du personnel détaché.....	-217.256,58
• Solde de la subvention d'exploitation à recevoir.....	331.905.940,31
• Divers.....	23.446.584,66
VIII. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE.....	0,00
IX. VALEURS DISPONIBLES.....	9.612.224,10
X. COMPTES DE RÉGULARISATION.....	16.924.360,85

TOTAL DE L'ACTIF.....	2.397.607.446,12
------------------------------	-------------------------

Examen du bilan au 31 décembre 2017

CAPITAUX PROPRES

I. CAPITAL	37.000.000,00
IV. RÉSERVES	72.421.765,77
A Réserve légale	3.700.000,00
D Réserves disponibles	68.721.765,77
• Fonds d'investissement	68.346.574,71
• Fonds d'intérêts et de créances douteuses	127.297,54
• Autres réserves disponibles	247.893,52
V. BÉNÉFICE REPORTÉ DE L'EXERCICE EN COURS	0,00
VI. SUBSIDES EN CAPITAL	1.797.872.103,88

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

VII. PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	196.140.185,64
A Provision pour pensions et autres obligations similaires	127.865.252,29
B Provision pour charges fiscales	0,00
C Provision constituée pour couvrir le coût probable des regroupements des ateliers et services administratifs	11.110.542,00
D Autres risques et charges	57.164.391,35
• Provision pour sinistres à régler aux tiers	14.952.874,10
• Provision pour litiges en cours	22.562.083,16
• Provision pour heures à récupérer	12.478.982,54
• Provision pour litige social	1.197.143,55
• Provision environnementale	5.973.308,00

DETTES

VIII. DETTES À PLUS D'UN AN	57.624.108,28
A Dettes financières	57.576.831,21
3. Dettes de location-financement et assimilés	1.776.831,21
4. Établissements de crédit :	
Emprunts à long terme pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	55.800.000,00
C Acomptes reçus sur commande	0,00
D Autres dettes	47.277,07
IX. DETTES À UN AN AU PLUS	189.930.734,34
A Dettes à plus d'un an échéant dans l'année :	4.616.421,26
• Dettes de location-financement mobilier	1.216.421,26
• Remboursements dont l'échéance se situe en 2018 sur les emprunts à long terme pris pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	3.400.000,00
B Dettes financières - Établissements de crédit	0,00
C Dettes commerciales	94.339.436,84
D Acomptes reçus	1.970.628,20
E Dettes fiscales, salariales et sociales	88.065.726,61
F Autres dettes	938.521,43
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	46.618.548,21

TOTAL DU PASSIF	2.397.607.446,12
------------------------	-------------------------

Examen du bilan au 31 décembre 2017

SITUATION DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2017

Année des emprunts	Montant des emprunts	Montant à rembourser au-delà du 31 déc. 2016	Remboursement au cours de l'année 2017	Montant à rembourser au-delà du 31 déc. 2017	Remboursement au cours de l'année 2018	Montant à rembourser au-delà du 31 déc. 2018	Montant à rembourser à partir du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2022	Montant à plus de 5 ans
1984	12.394.676,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.552.326,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1985	6.841.861,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6.792.282,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	12.146.782,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1986	1.536.939,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1987	7.064.965,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.948.956,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1990	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1991	46.881.741,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	5.275.056,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1992	26.499.817,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	54.933.205,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1993	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1994	34.754.672,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	35.250.459,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1995	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1996	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1997	49.578.704,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998	51.685.799,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1999	83.589.696,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2004	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2005	21.000.000,00	5.600.000,00	1.400.000,00	4.200.000,00	1.400.000,00	2.800.000,00	2.800.000,00	0,00
2006	58.320.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007	30.000.000,00	14.000.000,00	2.000.000,00	12.000.000,00	2.000.000,00	10.000.000,00	8.000.000,00	2.000.000,00
2008	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2009	43.000.000,00	43.000.000,00	0,00	43.000.000,00	0,00	43.000.000,00	43.000.000,00	0,00
2010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2011	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2012	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2013	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2015	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	816.054.912,57	62.600.000,00	3.400.000,00	59.200.000,00	3.400.000,00	55.800.000,00	53.800.000,00	2.000.000,00

Résultats au 31 décembre 2017

RÉSULTATS D'EXPLOITATION		2017	2016
II.	COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS	967.527.544,27	913.864.734,53
A	Approvisionnements et marchandises	42.680.719,10	41.015.708,76
	1. Achats et sous-traitances générales	45.429.015,12	35.723.251,49
	2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	-2.748.296,02	5.292.457,27
B	Services et biens divers	143.449.100,80	134.533.327,71
C	Rémunérations, charges sociales et pensions	559.353.074,37	535.404.202,35
D	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	188.504.615,85	176.775.568,92
E	Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	67.125,82	-260.956,12
F	Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations -)	19.324.834,76	12.340.175,30
G	Autres charges d'exploitation	14.044.168,23	9.925.654,09
H	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	0,00	0,00
I	Charges d'exploitation non récurrentes	103.905,34	4.131.053,52

RÉSULTATS FINANCIERS

V.	CHARGES FINANCIÈRES	3.913.608,06	54.258.416,22
A	Charges des dettes récurrentes	2.530.223,72	2.802.150,25
B	Réductions de valeur sur actifs circulants récurrentes autres que ceux visés sub. II. E (dotations +, reprises -)	-305,39	-3.709.647,97
C	Autres charges financières récurrentes	1.205.680,04	1.763.615,93
D	Charges financières non récurrentes	178.009,69	53.402.298,01

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

X.	IMPÔTS	866.451,65	681.651,61
-----------	---------------	-------------------	-------------------

TOTAL DES CHARGES	972.307.603,98	968.804.802,36
--------------------------	-----------------------	-----------------------

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

XI.	BÉNÉFICE	-535.189,60	825.434,25
------------	-----------------	--------------------	-------------------

Résultats au 31 décembre 2017

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	2017	2016
I. VENTES ET PRESTATION	773.461.260,25	783.368.055,34
A Chiffre d'affaires: recettes du trafic	269.344.616,91	263.977.288,34
B Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	-977.103,80	-499.902,61
C Production immobilisée	57.208.603,71	48.855.268,05
D 1. Autres produits d'exploitation	180.796.104,96	164.430.462,80
2. Intervention de la Région de Bruxelles-Capitale dans les frais de fonctionnement	267.070.000,00	266.158.000,00
E Produits d'exploitation non récurrents	19.038,47	40.446.938,76

RÉSULTATS FINANCIERS

IV. PRODUITS FINANCIERS	198.311.154,13	186.262.181,27
A Produits des immobilisations financières récurrentes	103.492,49	207.403,00
B Produits des actifs circulants récurrents	496.929,29	865.013,58
C Autres produits financiers récurrents dont les subsides en intérêts et capital octroyés par la Région de Bruxelles-Capitale	197.710.732,35	185.189.764,69
D Autres produits financiers non récurrents	0,00	0,00

TOTAL DES PRODUITS	971.772.414,38	969.630.236,61
---------------------------	-----------------------	-----------------------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

A Résultat à affecter		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	-535.189,60	825.434,25
C Affectation aux capitaux propres		
1. Fonds d'investissement	-535.189,60	825.434,25
F Bénéfice à distribuer		
3. Autres allocataires		



Annexe

I. à III. ÉTATS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Frais de restructuration et de développement	Concessions, brevets, licences, etc.	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages
Valeur d'acquisition				
• Au terme de l'exercice précédent	45.071.792,77	13.210.309,66	1.286.420.199,16	455.930.809,79
• Mutation de l'exercice				
- Acquisitions (y compris production immobilisée)	0,00	0,00	0,00	0,00
- Constitution				
- Cessions et désaffectations	0,00	0,00	30.667.964,99	30.691.579,18
- Transferts d'une rubrique à une autre	21.986.915,37	8.306.146,55	103.988.077,96	13.617.887,97
• Au terme de l'exercice	67.058.708,14	21.516.456,21	1.359.740.312,13	438.857.118,58
Amortissements et réductions de valeur				
• Au terme de l'exercice précédent	26.039.619,39	3.438.822,12	646.849.061,02	301.432.719,64
• Mutations de l'exercice				
- Actés	19.292.986,37	3.933.603,75	69.339.177,04	31.183.502,66
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	0,00	0,00	9.648.174,29	30.683.067,10
- Constitutions				
- Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	0,00	0,00	0,00	-1.669.229,60
• Au terme de l'exercice	45.332.605,76	7.372.425,87	706.540.063,77	300.263.925,60
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	21.726.102,38	14.144.030,34	653.200.248,36	138.593.192,98

	Mobilier et matériel roulant	Location- financement et droits similaires (mobilier et matériel roulant)	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés
Valeur d'acquisition				
• Au terme de l'exercice précédent	1.494.719.824,34	162.966.821,56	37.953.722,81	152.366.561,75
• Mutation de l'exercice				
- Acquisitions (y compris production immobilisée)	577.567,90	0,00	0,00	243.778.336,43
- Constitution				
- Cessions et désaffectations	1.705.206,13	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	33.991.144,92	0,00	20.440.560,36	-202.330.733,13
• Au terme de l'exercice	1.527.583.331,03	162.966.821,56	58.394.283,17	193.814.165,05
Amortissements et réductions de valeur				
• Au terme de l'exercice précédent	845.854.907,16	14.591.986,73	16.639.638,04	0,00
• Mutations de l'exercice:				
- Actés	57.886.813,22	4.654.134,56	2.298.142,57	0,00
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	1.617.037,17	0,00	0,00	0,00
- Constitutions				
- Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	1.669.229,60	0,00	0,00	0,00
• Au terme de l'exercice	903.793.912,81	19.246.121,29	18.937.780,61	0,00
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	623.789.418,22	143.720.700,27	39.456.502,56	193.814.165,05

IV. ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (RUBRIQUE 28 DE L'ACTIF)

1. Participations, actions et parts (rubrique 280/2/4)	74.646.541,10
• Montant au terme de l'exercice précédent	74.824.550,79
• Mutation de l'exercice:	
- Acquisitions	0,00
- Cessions	0,00
- Réduction de valeur sur participation (dotations)	0,00
- Réduction de valeur sur participation (reprises)	-178.009,69
- Transfert d'une rubrique à l'autre	0,00
2. Créances (rubrique 288 Garanties)	17.360.224,62
• Montant au terme de l'exercice précédent	18.543.119,22
• Mutations de l'exercice	
- Augmentations	4.900.580,89
- Remboursements	-6.083.475,49

VIII. SITUATION DU CAPITAL

Le capital est de 37 millions d'EUR pour 140.000 parts sociales..... 37.000.000,00

IX. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	196.140.185,64
Provision pour sinistres à régler aux tiers (rubrique 166 du passif)	14.952.874,10
Provisions sociales, fiscales et pour autres risques et charges (rubriques 16)	181.187.311,54

X. ÉTAT DES DETTES

Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an	62.240.529,54
• Durée résiduelle d'un an au plus:	4.616.421,26
- Établissements de crédit - dettes en compte emprunt	3.400.000,00
- Dettes de location-financement et assimilés	1.216.421,26
• Durée résiduelle de plus d'un an mais de cinq ans au plus:	55.624.108,28
- Établissements de crédit	53.800.000,00
- Autres dettes	47.277,07
- Dettes de location-financement et assimilés	1.776.831,21
• Durée résiduelle de plus de cinq ans:	2.000.000,00
- Établissements de crédit	2.000.000,00
- Autres dettes	0,00
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges	59.200.000,00
• Dettes à plus d'un an:	
- Établissements de crédit	55.800.000,00
• Dettes à un an au plus:	
- Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	3.400.000,00
Dettes fiscales, salariales et sociales	88.065.726,61
• Impôts (rubriques 450/3 du passif)	
- Dettes fiscales non échues	8.652.827,63
• Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)	
- Dettes envers l'Office national de sécurité sociale et autres dettes salariales et sociales	79.412.898,98

XI. COMPTES DE RÉGULARISATION (RUBRIQUE 492/3/7 DU PASSIF)	46.618.548,21
Charges à payer	82.191,78
Intérêts courus non échus	601.140,66
Produits à reporter - SEB Lease	9.125.404,48
Factures établies par anticipation	0,00
Loyers encaissés anticipativement	18.717,65
Recettes du trafic encaissées d'avance	36.791.093,64

XII. INDICATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Effectif au 31 décembre 2017	8.773
- Ouvriers	6.236
- Employés	2.323
- Personnel de direction	214

Total des charges de rémunérations	508.513.055,05
Réduction des cotisations sociales imputées en autres produits d'exploitation	-25.420.009,66

Charges de rémunérations totales nettes	533.933.064,71
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée en dépenses d'exploitation;	445.951.573,19
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux refacturée pour les agents détachés à l'Administration régionale;	8.718.742,97
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée sur la dotation spécifique sécurité;	50.904.994,31
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée sur la dotation spécifique escalators;	1.960.086,71
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée en investissement;	25.638.787,57
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée sur les travaux à charges des tiers;	758.879,96
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée aux contrats de premier emploi	0,00

Ventilation des charges entre actifs et non actifs

• Charges relatives au personnel actif	515.436.405,87
Rémunérations payées pendant l'année	360.783.691,17
Les charges sociales de caractère légal atteignent (sous déduction des réductions de cotisations sociales pour un montant de 25.420.009,66 EUR). Elles comprennent:	106.426.632,52

- les cotisations patronales à la sécurité sociale des travailleurs;
- les charges des accidents du travail;
- le salaire hebdomadaire et le salaire mensuel garantis;
- le paiement des rémunérations correspondant aux congés pour événements familiaux et à l'accomplissement d'obligations civiques;
- les crédits d'heures pour l'enseignement de promotion sociale;
- l'intervention de la société dans le prix d'abonnements S.N.C.B.;
- les indemnités pour déplacements au service médical du travail;
- les indemnités compensatoires de préavis;
- les frais d'entretien des vêtements de travail.

Le total des charges sociales de caractère légal représente 29,50 % des rémunérations.

Autres avantages conventionnels accordés au personnel	48.226.082,18
- masse d'habillement	1.259.385,77
- secours en cas de maladie	3.807.013,62
- tickets - restaurants	12.812.984,57
- assurance hospitalisation	3.733.428,49
- assurance groupe pension	20.988.526,30
- assurance maladie-invalidité (cami)	419.979,01
- service social	2.956.638,05
- primes diverses	666.893,62
- allocation au fonds syndical	1.239.234,00
- allocation d'attente réduite à charge de l'O.N.Em.	-228.020,00
- provisions primes diverses	570.018,75

Ces avantages extra-légaux représentent 13,37 % des rémunérations.

• Charges relatives au personnel non actif (pensionné, prépensionné ou bénéficiaire du système de départ anticipé)	18.496.658,84
---	----------------------

Les charges relatives au personnel non actif couvrent:

- l'indemnité complémentaire octroyée aux prépensionnés et travailleurs âgés mis au chômage; 18.446.186,40
- l'allocation complémentaire aux agents pensionnés ainsi qu'aux veuves et orphelins; 50.472,44

L'ensemble des charges légales et extralégales pour les non-actifs se chiffre ainsi à 5,13 % des rémunérations.

• Réductions de valeur	67.125,82
Stocks et commandes en cours	
- Dotations	810.491,14
- Reprises	0,00
Créances commerciales	
- Dotations	885.472,75
- Reprises	-1.628.838,07
• Provisions pour risques et charges	19.324.834,76
- Dotations	37.654.903,84
- Utilisations et reprises	-18.330.069,08
• Autres charges d'exploitation	14.044.168,23
- Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	7.137.662,27
- Autres charges	6.906.505,96

XIII. INDICATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS FINANCIERS

• Autres produits financiers	197.045.230,34
- Subsidés en capital	194.615.715,65
- Subsidés en intérêts	2.429.514,69
- Solde dotation globalisée	0,00
- Autres produits financiers	0,00
• Réductions de valeurs sur actifs circulants	-305,39
- Dotations	14.770,39
- Reprises	-15.075,78

XV. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts et précomptes dus ou versés	866.451,65
--	------------

XVI. AUTRES TAXES ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

• Taxe sur la valeur ajoutée portée en compte	
- à l'entreprise (déductible)	79.222.726,95
- par l'entreprise	55.244.413,14
• Montants retenus à charge de tiers	
- précompte professionnel	74.836.314,14
- précompte mobilier	832.212,09

XVII. INDICATIONS RELATIVES AUX DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

• Engagements au 31 décembre 2017	
- engagements d'acquisition	725.100.103,18
- engagement et recours liés aux produits dérivés	293.415,07
- cautions reçues de tiers	119.660.344,41
- cautionnements donnés pour notre compte	1.876.660,15
- créanciers de loyers et redevances	1.431.892,98
- engagements de la Région	80.556.483,21
- valeur des titres de transport remis en consignation au personnel et aux tiers vendeurs	1.303.175,20
- dette garantie par la Région	59.737.725,95

• Régime complémentaire de pension

Il s'agit d'une pension complémentaire octroyée à l'ensemble des membres du personnel pensionnés et à leurs ayants droit. Celle-ci résulte d'une convention collective et octroie à chaque agent pensionné en vie à l'âge de la retraite une rente viagère et au décès de l'agent une rente de survie aux ayants droit. Cette rente viagère ou de survie peut être convertie en capital.

Ce régime est géré dans le cadre d'une assurance groupe conclue auprès d'Ethias; celle-ci s'est substituée, sans octroi d'avantages nouveaux au fonds de pension interne anciennement en vigueur et qui était caractérisé par l'absence de réserves financières et la prise en charge sur l'exercice des coûts induits par les rentes octroyées.

L'assureur a confirmé que les avoirs financiers actuels d'origine patronale couvrant ces promesses de pensions complémentaires s'élèvent au 31/12/2017 à 273.676.612 EUR compte tenu des versements légaux requis, des prélèvements effectués et des intérêts générés.

XIX. INDICATIONS RELATIVES AUX ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

Rémunérations directes à charge du compte de résultats

BENEFICIAIRE	FONCTION	MONTANT BRUT ANNUEL (EN €)
BARGHOUTI Rachid	Administrateur	1.810
COPPENS Dario	Administrateur	4.418
de MEEÛS Briec	Administrateur - directeur général	4.621
DELBECQUE Denis	Administrateur	2.010
DE VALKENEER Delphine	Administratrice	1.607
DÓNMEZ Ibrahim	Administrateur	1.810
ECKER Christian	Administrateur	4.621
ELOY Emilie	Administratrice	1.810
HACKEN Laurent	Administrateur	1.810
HENDERICK Vincent	Administrateur	4.422
LAMBRECHT Kwinten	Administrateur	199
LAUWERS Kris	Directeur général adjoint	4.625
LIBERT Valérie	Administratrice	1.412
LOBOIS Morgane	Administratrice	1.607
MARGAUX Odile	Administratrice	4.621
MONSEMPO Ntonga	Administrateur	2.010
POLET Yonnec	Vice- président	23.831
RYCKALTS Thomas	Président	24.633
TEMMERMAN Sofie	Administratrice	1.204
TIMMERMANS Robert	Administrateur	4.825

Avantages et frais de représentation payés par la STIB

En application de la note GM n° CA-11/2014 du 21.10.2014, les avantages et frais de représentation sont repris tels que décrits ci-dessous :

Le président du Conseil d'administration dispose annuellement d'un budget maximum de 5.000 € destiné à couvrir les frais de représentation qu'il aurait à exposer dans l'exercice de son mandat, les frais de représentation de la STIB à l'étranger non compris.

Le président du conseil d'administration n'a pas utilisé ce budget en 2017.

La STIB a souscrit à une police d'assurance responsabilité des administrateurs (Directors and Officers Liability Insurance (D&O)) couvrant notamment la faute professionnelle, c'est-à-dire toute erreur de fait ou de droit, fausse représentation, déclaration ou rapport inexact, infraction aux dispositions légales ou statutaires, tout acte ou omission, négligence ou manquement aux devoirs de leurs fonctions, commis ou prétendument commis par tout assuré, individuellement ou autrement, dans le cadre des fonctions qui justifient sa qualité d'assuré ou toute allégation introduite contre lui uniquement en raison de sa qualité d'assuré.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent un iPad à leur disposition aux fins entre autres d'accéder aux documents des conseils et des comités.

Le président, le vice-président, le chargé de mission, les commissaires du Gouvernement et tous les membres du Conseil d'administration bénéficient d'un libre-parcours sur le réseau de la STIB.

Modification des rémunérations des membres des organes de gestion à partir du 1^{er} janvier 2018.

Par arrêté du 7 septembre 2017 portant exécution de l'article 5 de l'ordonnance du 12 janvier 2006 relative à la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois, le Gouvernement de la RBC a fixé des limites avec montants maximum.

Cet arrêté est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

En date du 15 janvier 2018, les organes de gestion ont aligné les émoluments des mandataires sociaux de la STIB aux montants fixés par l'arrêté.

XX. RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation sont établies conformément de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du code des sociétés.

Frais de restructuration

La société a la faculté de mettre en œuvre d'éventuelles mesures de restructuration. Conformément à la législation, les charges induites pourront être actées comme frais de restructuration lorsqu'il s'agit de charges engagées dans le cadre d'une modification substantielle de l'organisation de l'entreprise, nettement circonscrites et qui ont un impact favorable et durable sur l'efficacité de l'entreprise. La législation prévoit un amortissement en maximum 5 ans.

Immobilisations incorporelles

Les frais de développements sont amortis sur 5 années (29.807.526,06 €) et sur une année (27.437.030,69 €). Les droits d'usage de logiciel sont amortis sur 5 années (14.758.354,12 €) et sur une année (5.515.695,52 €)

Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif à leur valeur d'acquisition sous déduction des montants restant éventuellement à libérer et des moins-values certaines et durables. Ce poste comprend également la participation de la société dans le capital des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation ainsi qu'en créances et cautionnements en numéraire, les sommes déposées à titre de garanties. Un montant de 1.776.831,21 EUR à titre de garantie dans le cadre d'un financement alternatif réalisé.

Immobilisations corporelles

Tous les biens repris dans les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'un inventaire détaillé. Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'apport, à leur prix d'acquisition ou à leur prix de revient, déduction faite des amortissements et réductions de valeur y afférents.

Les amortissements sont calculés selon la durée de vie et les pourcentages ci-après. Par transformations, il faut entendre aussi réparations et aménagements.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	DURÉE DE VIE	% / AN
Terrains et constructions		
- Terrains	illimitée	
Bâtiments		
- Acquisitions	40 ans	2,5
- Transformations	20 ans	5
- Aménagements	10 ans	10
- Appointements	1 an	100
- Agences commerciales - acquisitions	20 ans	5
- Agences commerciales - transformations	10 ans	10
- Installations sur réseaux y compris sanisettes - acquisitions	20 ans	5
- Installations sur réseaux y compris sanisettes - transformations	10 ans	10
Réseaux (1)		
- Voies	25 ans	4
- Lignes	10 ans	10
- Câbles et sous-stations	20 ans	5
- Câbles et sous-stations- transformations	10 ans	10
- Signalisation	20 ans	5
- Signalisation - transformations	10 ans	10
- Site propre bus	10 ans	10
- Réseaux - micro-investissement et appointements	1 an	100
Installations, machines et outillages		
- Gros équipements	20 ans	5
- Machines et équipements	10 ans	10
- Equipement de gestion y compris billettique, perception - acquisition	10 ans	10
- Equipement de gestion y compris billettique, perception - transformation	5 ans	20
- Informatique industrielle - acquisition	10 ans	10
- Informatique industrielle - transformation	5 ans	20
- Outillage divers y compris les appareillages de mesure	5 ans	20
- Informatique de gestion	5 ans	20
Articles stockés stratégiques et/ou réparables (UNBW) (2)		
- UNBW Métro et métro ZRP	16 ans	6,3
- UNBW Trams 7000/7800/7900	1 an	100
- UNBW Trams 2000 et trams ZRP	12 ans	8,3
- UNBW Trams 3000	13 ans	7,7
- UNBW Bus standard / articulés / A500	1 an	100
- UNBW Bus A300 Diesel	2 ans	50,0
- UNBW Bus A300 Gaz	1 an	100
- UNBW Bus Jonckheere	5 ans	20,0
- UNBW Midibus A308	6 ans	16,7
- UNBW Evobus, A330 et O530G	7 ans	14,3
- UNBW Minibus	1 an	100
- UNBW Maintenance infrastructures (voies, lignes et câbles, ...)	9 ans	11,1
Mobilier et matériel de bureau		
- Mobilier et matériel de bureau y compris les appareils de communication	5 ans	20
Métro		
- Acquisitions	35 ans	2,9
- Transformations d'une durée de vie \geq 17 ans	17 ans	5,9
- Grande révision	8 ans	12,5
- Petite révision	4 ans	25,0
- Transformations d'une durée de vie $<$ 17 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100
Tramways		
- Acquisitions	35 ans	2,9
- Transformations d'une durée de vie \geq 17 ans	17 ans	5,9
- Transformations d'une durée de vie $<$ 17 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100
Autobus		
- Acquisitions	13 ans	7,7
- Transformations d'une durée de vie \geq 6 ans	6 ans	16,6
- Transformations d'une durée de vie $<$ 6 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100
Minibus handicapés		
- Acquisitions	8 ans	12,5
- Transformations d'une durée de vie \geq 4 ans	4 ans	25
- Transformations d'une durée de vie $<$ 4 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100

Véhicules utilitaires ferrés		
- Acquisitions	35 ans	2,9
- Transformations d'une durée de vie ≥ 17 ans	17 ans	5,9
- Grande révision	8 ans	12,5
- Petite révision	4 ans	25,0
- Transformations d'une durée de vie < 17 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100
Véhicules utilitaires sur pneu		
- Acquisitions	10 ans	10
- Transformations d'une durée de vie ≥ 5 ans	5 ans	20
- Transformations d'une durée de vie < 5 ans	1 an	100
Automobiles	5 ans	20
Matériel ferré détenu en leasing	35 ans	2,9
Bâtiments pris en location		
- Transformations	20 ans	5
- Aménagements	10 ans	10

(1) Réseaux

L'ensemble de la gestion des réseaux voies, lignes aériennes, câbles et site bus fait l'objet d'une ventilation par unités d'œuvre simple, à savoir les mètres courants. À chacun de ces mètres, nous avons associé sa vétusté exprimée en années d'utilisation et donc d'amortissement industriel réalisé. Cette méthodologie assure le suivi précis de tout tronçon faisant l'objet d'un renouvellement et prend en compte les éventuelles réductions de valeurs et utilisations/reprises des subsides en capital associées auxdits biens.

(2) Articles stockés stratégiques et/ou réparables (UNBW)

Des articles sont considérés comme stratégiques lorsqu'ils sont acquis en même temps que les véhicules auxquels ils se rapportent, soit pour des questions de fabrications en séries spécifiques, de délais particulièrement longs de réapprovisionnement ou de coûts anormalement élevés, s'ils devaient être acquis ultérieurement. Des articles sont considérés comme réparables lorsque ces articles, du fait de leur réparation en externe ou en interne, parcourent plusieurs cycles d'utilisation pendant leur durée de vie et auxquels sont associés un code de réparation atelier et un statut bloqué à la recommandation. L'ensemble des articles détenus en stock a fait l'objet d'un examen technique afin de classer ceux-ci soit en pièces de consommation courante (HIBE) gérées en quantité et valeur en stock, soit comme articles UNBW gérés en quantité en stock mais avec valorisation non plus en stock mais dans les présentes immobilisations. Les pièces UNBW ont alors été triées en différentes catégories selon le type de matériel auquel elles se rapportent et chacune de ces catégories de biens fait alors l'objet d'un amortissement en fonction de la moitié de la durée de vie restant à amortir des véhicules concernés les plus récents.

Stocks

Les pièces d'approvisionnement font l'objet d'un inventaire physique permanent et sont valorisées au prix moyen pondéré, compte tenu des prix d'acquisition ou des coûts de revient appliqués à chaque entrée.

Les en-cours de fabrication sont repris au coût de revient.

Les articles sont classifiés techniquement en deux grandes catégories :

- les articles stratégiques et réparables UNBW
- les articles de consommation normale HIBE

Tout en maintenant une gestion centralisée en SAP de tous les articles en quantités, qu'ils soient HIBE ou UNBW, seuls les articles de consommation (HIBE) restent valorisés en stock. La valeur des articles stratégiques et/ou réparables est, elle, transférée en immobilisations pour y faire l'objet d'un amortissement. Tous les articles font l'objet d'un examen des taux de rotation et de l'obsolescence. Cet examen donne lieu à des déclassements éventuels ou à des réductions de valeur.

Une réduction de valeur individualisée est appliquée sur tous les articles n'ayant plus eu de consommation, selon le tableau ci-dessous :

ARTICLES SANS CONSOMMATION	TAUX RÉD. DE VALEUR EN %
entre 2 et 3 ans	30
entre 3 et 4 ans	60
entre 4 et 5 ans	75
entre 5 et 6 ans	90
plus de 6 ans	100

En sus, tous les articles consommés font l'objet d'un calcul de rotation (calculé sur une moyenne de deux ans) et génèrent individuellement une réduction de valeur, conformément au tableau repris ci-après :

TAUX DE ROTATION SAP MOYEN	TAUX RÉD. DE VALEUR EN %
stock consommé en < 3 ans	0
stock consommé entre 3 et 4 ans	4
stock consommé entre 4 et 5 ans	10
stock consommé entre 5 et 6 ans	14
stock consommé entre 6 et 7 ans	18
stock consommé entre 7 et 8 ans	30
stock consommé entre 8 et 9 ans	40
stock consommé entre 9 et 10 ans	50
stock consommé entre 10 et 20 ans	70
stock consommé sur plus de 20 ans	100

Il est à souligner toutefois que les articles sont maintenus dans le système SAP pour leur prix moyen pondéré normal avant réduction de valeur afin de permettre le calcul correct des prix de revient. La réduction de valeur étant globalisée et déduite du stock global.

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles donnent lieu à des réductions de valeur en cas d'incertitude quant à leur réalisation.

Provision pour risques et charges

Cette provision de 11.110.542 EUR couvre le coût probable des déménagements liés aux regroupements des ateliers de la direction technique du matériel roulant sur le site de Haren, du déplacement du terminus Van Haelen et des frais de stabilité de Demets.

Provision pour sinistres à régler aux tiers

Cette provision de 14.952.874,10 EUR est constituée par la société comme « propre assureur ». Elle est valorisée, conformément à la législation en matière d'assurances et aux directives de la B.N.B. via une individualisation de l'ensemble des sinistres antérieurs à 2018 et pour lesquels des débours seraient à supporter raisonnablement par la société dans les années à venir. Cette estimation couvre aussi un forfait de 10% des coûts pour la couverture des frais de gestion interne et externe.

Provision pour heures à récupérer et jours de garde

Une provision de 12.478.982,54 EUR a été constituée conformément à la législation pour couvrir la charge potentielle représentée par l'ensemble des heures prestées par le personnel de l'entreprise, des jours capitalisés, des jours de garde non payés et des jours légaux non reportés. Ces heures sont normalement à récupérer par compensation sur le reste de leur carrière future.

Provision pour la couverture des charges de prépension, licenciement conventionnel et autres départs

Cette couverture des charges de prépensions, de licenciements conventionnels et autres départs s'élève à 127.865.252,29 EUR. Elle permet entre autres de couvrir les rentes mensuelles à payer entre l'âge de départ anticipé de tous les agents partis au 31/12/2017, selon les conventions et populations concernées, et l'âge de leur départ en pension légale à 65 ans, ainsi que les promesses de pensions individuelles et les indemnités de préavis éventuels.

Provision pour la couverture des litiges

Cette provision s'élève à 23.759.226,71 EUR.

Provision environnementale

Cette provision s'élève à 5.973.308,00 EUR.

Subsides en capital

Ils concernent :

- les interventions financières directes de la Région dans les charges spécifiques de restructuration de la société, d'extension et de modernisation du réseau. Ces subsides sont réduits individuellement et progressivement par imputation au compte de résultats, au rythme de la prise en charge de l'amortissement de ces immobilisations subsidiées;
- les subsides reçus pour rembourser le capital des emprunts d'investissement pris par la société et ayant pour objet le financement du renouvellement et de la restructuration de son outil d'exploitation. Il a été convenu, dans un souci de clarté, de traiter ce subside, à partir de 1997, comme les autres subsides en capital et de ne plus le prendre en résultat immédiatement. Les subsides reçus de la Région sous forme de dotations directes d'investissement, octroyés dans le cadre des programmes annuels d'investissement, sont dès lors pris en résultat au rythme de l'amortissement industriel global de l'ensemble des immobilisations concernées.

Les autres postes de l'actif ou du passif figurent au bilan à leur valeur comptable ou à leur valeur nominale

XXbis. MODIFICATION DES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DES TRAITEMENTS COMPTABLES

Néant

XXI. PUBLICATION DES EXTRAITS DES ACTES CONSTITUTIFS ET MODIFICATIONS DES STATUTS

Ordonnance du 22 novembre 1990 (Moniteur belge du 28 novembre 1990) relative à l'organisation des transports en commun dans la Région de Bruxelles-Capitale, modifiée par les ordonnances du 19 juillet 1996 (Moniteur belge du 28 août 1996) et du 19 avril 2007 (Moniteur belge du 2 mai 2007). Un arrêté de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale du 6 décembre 1990 (publié au Moniteur belge du 18 décembre 1990) approuve la création et les statuts de la Société des transports intercommunaux de Bruxelles constituée par acte passé le 3 décembre 1990.

Bilan social

I. ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

A. TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Total	Hommes	Femmes
1 Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de travailleurs			
Temps plein	7.681,7	6.989,8	691,9
Temps partiel	1.029,9	842,1	187,8
Total en équivalents temps plein (ETP)	8.450,2	7.625,4	824,7
Nombre d'heures effectivement prestées			
Temps plein	12.760.556	11.453.875	1.306.681
Temps partiel	1.220.537	1.095.554	124.983
Total	13.981.093	12.549.429	1.431.664
Frais de personnel			
Temps plein	497.614.661,02	446.658.919,7	50.955.741,3
Temps partiel	47.596.433,05	42.722.558,30	4.873.874,74
Total	545.211.094,07	489.381.478,04	55.829.616,03
Montant des avantages accordés en sus du salaire	13.124.380,70	11.780.444,12	1.343.936,58
2 Au cours de l'exercice précédent			
Nombre moyen de travailleurs en ETP	8.222,6	7.455,3	767,2
Nombre d'heures effectivement prestées	13.726.674	12.384.206	1.342.469
Frais de personnel	520.978.836,83	469.610.323,52	51.368.513,31
Montant des avantages accordés en sus du salaire	12.811.461,74	11.548.251,61	1.263.210,13

	Temps plein	Temps partiel	Total en ETP
3 À la date de clôture de l'exercice			
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	7.790	983	8.525,3
• Par type de contrat de travail			
- Contrat à durée indéterminée	7.639	982	8.373,8
- Contrat à durée déterminée	151	1	151,5
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,0
- Contrat de remplacement	0	0	0,0
• Par sexe et niveau d'études			
- Hommes	7.074	801	7.680,3
de niveau primaire	2.661	505	3.046,1
de niveau secondaire	3.370	237	3.546,4
de niveau supérieur non universitaire	472	14	482,2
de niveau universitaire	571	45	605,6
- Femmes	716	182	845,0
de niveau primaire	111	51	146,9
de niveau secondaire	261	53	297,2
de niveau supérieur non universitaire	200	35	226,3
de niveau universitaire	144	43	174,7
• Par catégorie professionnelle			
- Personnel de direction	201	13	210,3
- Employés	1.952	371	2.220,7
- Ouvriers	5.637	599	6.094,3
- Autres	0	0	0,0

B. PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice		
Nombre moyen de personnes occupées	38,7	0
Nombre d'heures effectivement prestées	82 304	0
Frais pour l'entreprise	2 241 989,61	0

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Temps plein	Temps partiel	Total en ETP
A. ENTRÉES			
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	700	5	703,7
• Par type de contrat de travail			
- Contrat à durée indéterminée	557	5	560,7
- Contrat à durée déterminée	143	0	143,0
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,0
- Contrat de remplacement	0	0	0,0
B. SORTIES			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	393,00	131,00	484,5
• Par type de contrat de travail			
- Contrat à durée indéterminée	297,00	131,00	388,5
- Contrat à durée déterminée	96,00	0,00	96,0
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0,00	0,00	0,0
- Contrat de remplacement	0,00	0,00	0,0
• Par motif de fin de contrat			
- Pension	31,00	24,00	47,9
- Chômage avec complément d'entreprise	62,00	92,00	125,6
- Licenciement	77,00	1,00	77,5
- Autre motif	223,00	14,00	233,5
- Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	0	0	0,0

III. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés	6.287	5.811	737
Nombre d'heures de formation suivies	337.749	5.812	37.528
Coût net pour l'entreprise		5.813	
- dont coût brut directement lié aux formations	18.788.849,10	58.131	2.087.650
- dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	0	58.132	0
- dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	0	58.133	0
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés	0	5.831	0
Nombre d'heures de formation suivies	0	5.832	0
Coût net pour l'entreprise	0	5.833	0
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés	0	5.851	0
Nombre d'heures de formation suivies	0	5.852	0
Coût net pour l'entreprise	0	5.853	0

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE LA STIB

Sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 23 mai 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles durant quatre exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2017 ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 2.397.607.446,12 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 535.189,60 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2017 ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe 7 des comptes annuels dans laquelle l'organe de gestion mentionne le traitement comptable de l'emphytéose « Belgolaise » au 31 décembre 2017. Sur base de l'information disponible, il a été décidé de capitaliser à l'actif le canon unique de 9.601.280 EUR et de prendre en charges les redevances annuelles (1.500.000 EUR par an). Ce traitement comptable part du principe qu'il n'y a pas de reconstitution intégrale du capital investi.

Autres points

Compte tenu des exigences multiples auxquelles la société est confrontée, l'organe de gestion doit poursuivre le développement de l'environnement de contrôle interne de manière à optimiser les mesures de contrôle mises en place.

La STIB reçoit des subsides auxquelles des conditions sont liées. Tous les subsides n'ont pas encore été soumis à des contrôles par les autorités compétentes.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- > nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- > nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- > nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- > nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- > nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe de gestion a mené ou mènera les affaires de la société.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément aux normes internationales d'audit (ISA), notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

- > informations sur l'évolution des résultats ;
- > projets d'investissements ;
- > ...

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Les chiffres figurant dans le rapport de gestion sont ceux repris dans les comptes budgétaires analytiques de la STIB. Ceux-ci ne sont pas le sujet de ce rapport.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque Nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1er, 6°/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat. Néanmoins, il est à noter que :

- > Les données relatives aux initiatives en matière de formation professionnelle sont basées sur des estimations faites par la direction.

Mentions relatives à l'indépendance

- > Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

- > Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 134 du Code des sociétés qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

- > En ce qui concerne l'exhaustivité et l'évaluation des engagements hors bilan, nous nous appuyons sur des confirmations de la direction et de tiers. La comptabilité est tenue conformément au référentiel comptable et légal généralement applicable en Belgique.
- > La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- > Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Bruxelles, le 17 avril 2018

MAZARS Réviseurs d'entreprise, représenté par

MM.	P. GOSSART S. STEYAERT	<i>réviseurs d'entreprises</i>
-----	---------------------------	--------------------------------



RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS

28 mai 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la manière dont nous avons accompli notre mission de surveillance et de contrôle au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nous avons examiné les différentes rubriques des comptes annuels arrêtés par le conseil d'administration et avons constaté leur concordance avec les livres sociaux.

L'existence des disponibilités en caisse et en banques est conforme aux documents comptables et aux extraits de comptes remis par les organismes dépositaires.

Pour l'accomplissement de notre mission, l'administration nous a donné tous les renseignements utiles et nécessaires.

Compte tenu des informations reprises également dans le rapport du commissaire réviseur mentionné dans le présent rapport financier, nous vous proposons donc, Mesdames, Messieurs, d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés par le conseil d'administration.

Bruxelles, le 17 avril 2018.

P. BARETTE

W. STOEFS



RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ 2017

LES CHIFFRES SONT EXPRIMÉS EN EUROS

Rapports du Conseil d'administration, du Collège des commissaires et du Commissaire-réviseur à l'Assemblée générale des associés

Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE GESTION

Principe de consolidation

L'ordonnance du 19 avril 2007 - avec prise d'effet au 31 mars 2007 - portant des dispositions diverses en matière de service public de transport en commun urbain dans la Région de Bruxelles-Capitale prévoit la création de la société anonyme de droit public « Citeo » ayant principalement pour objet la gestion et le développement d'infrastructures nécessaires au service public de transport en commun urbain.

Le capital est détenu par la Société des transports intercommunaux de Bruxelles (STIB) à concurrence de toutes les actions moins une et par la Société régionale d'investissement de Bruxelles (SRIB) pour la part restante.

La STIB est tenue par les articles 109 et suivants du Code des sociétés à la publication de comptes consolidés.

Périmètre et méthodes de consolidation

La STIB, société consolidante, détient une participation (comprises dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) dans les sociétés mentionnées ci-après :

- Dénomination - Adresse complète du Siège - Pour les entreprises de droit belge, le numéro d'entreprise	Droits sociaux détenus directement		Données extraites des derniers comptes annuels disponibles		
	Nombre	%	Comptes annuels arrêtés au	Capitaux propres (en unités)	Résultat net
CITEO SA de droit public Rue des Colonies 62 1000 BRUXELLES Belgique 0889.267.195	293.666	99,99%	31/12/2016	85.418.060	1.275.999
TRANSURB TECHNIRAIL SA Rue Ravenstein 60, boîte 18 1000 BRUXELLES 0413.393.907	200	8,00%	31/12/2016	4.821.493	762.081
OPTIMOBIL SA Rue Thérésienne 7 A 1000 BRUXELLES 0479.561.664	495	49,50%	31/12/2016	1.255.047	232.796
BELGIAN MOBILITY CARD SA Rue de l'Evêque 1 1000 BRUXELLES 0822.658.483	2457	25,00%	31/12/2016	1.720.057	43.550
TRANSAMO SA Rue Camille Desmoulins 21 CS 70017 92789 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9 France	96	4,8%	31/12/2016	1.783.943	742.251

Méthode de consolidation

Sociétés contrôlées

La STIB détient :
99,99 % des parts de capital de Citeo. De ce fait, elle contrôle cette société.
La méthode de consolidation retenue est donc l'intégration globale.

Autres participations

Les autres participations sont valorisées au coût historique avec une réduction de valeur au cas où la part de la STIB dans les fonds propres descend en dessous du coût historique. Les comptes qui ont été utilisés pour ce calcul sont les derniers comptes disponibles à savoir ceux arrêtés au 31 décembre 2016.

Commentaires sur les comptes annuels

Les deux sociétés STIB et Citeo présentent leurs comptes annuels légaux conformément à la législation applicable aux sociétés commerciales. L'état financier présenté consolide de façon intégrale les comptes de la STIB et de Citeo. La période comptable couverte est de 12 mois pour les deux sociétés.

Les écritures de consolidation qui concernent le bilan ont pour objet d'éliminer, d'une part, la participation dans Citeo dans l'actif de la STIB et, d'autre part, les fonds propres de Citeo, avec reconnaissance d'un intérêt de tiers pour la partie des fonds propres tenue par l'autre actionnaire.

Ses comptes annuels consolidés font apparaître une perte de 532.891,46 EUR.

Ce résultat se ventile comme suit :

- > une perte de 535.189,60 EUR pour la STIB, dont le détail est repris dans le compte de résultat des comptes annuels STIB ;
- > un léger bénéfice de 2.298,14 EUR pour CITEO (contre 1.275.999 EUR en 2016) qui correspond essentiellement à la rémunération des avoirs bancaires. Ce faible résultat s'explique essentiellement par une baisse de taux.

Autres informations

Concernant les détails des autres informations diverses requises par la loi (article 119, 1° à 5° du Code des sociétés), nous renvoyons aux informations mentionnées en application de l'article 96 du Code des sociétés, dans le rapport de gestion de la société consolidante STIB.

Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation des comptes consolidés sont identiques à celles définies dans les commentaires des comptes 2017 de la STIB. Des écarts de consolidation positifs sont amortis en 5 années.

Fait à Bruxelles, le 16 avril 2018.

L'Administrateur-directeur général,
Briec de MEEÛS

Le Président du Conseil d'administration,
Thomas RYCKALTS

Bilan consolidé au 31 décembre 2017

ACTIFS IMMOBILISÉS		2017	2016
I.	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0,00	0,00
II.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35.870.132,72	28.803.660,92
III.	ÉCARTS DE CONSOLIDATION POSITIFS	0,00	0,00
IV.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1.792.574.227,44	1.764.989.626,82
A	Terrains et constructions	653.200.248,36	639.571.138,14
B	Installations, machines et outillages	138.593.192,98	154.498.090,15
C	Mobilier et matériel roulant	623.789.418,22	648.864.917,18
D	Location-financement et droits similaires	143.720.700,27	148.374.834,83
E	Autres immobilisations corporelles	39.456.502,56	21.314.084,77
F	Immobilisations en cours et acomptes versés	193.814.165,05	152.366.561,75
V.	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	18.590.265,72	19.951.170,01
A	Sociétés mises en équivalence	0,00	0,00
B	Entreprises avec un lien de participation	0,00	0,00
C	Autres entreprises		
1.	Participations, actions et parts	1.230.041,10	1.408.050,79
2.	Créances et cautionnements en numéraires	17.360.224,62	18.543.119,22
ACTIFS CIRCULANTS			
VI.	CRÉANCES À PLUS D'UN AN	1.220.407,65	1.379.015,68
B	Autres créances	1.220.407,65	1.379.015,68
VII.	STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	26.565.676,60	25.604.975,52
A	Stocks		
1.	Approvisionnements	26.828.923,57	24.891.118,69
2.	En-cours de fabrication	-263.246,97	713.856,83
B	Commandes en cours d'exécution	0,00	0,00
VIII.	CRÉANCES À UN AN AU PLUS	423.184.850,40	340.128.384,20
A	Créances commerciales	58.934.263,00	24.315.532,77
B	Autres créances	364.250.587,40	315.812.851,43
IX.	PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	83.207.821,28	83.204.241,53
B	Autres placements	83.207.821,28	83.204.241,53
X.	VALEURS DISPONIBLES	11.474.160,02	9.924.408,95
XI.	COMPTES DE RÉGULARISATION	16.925.419,48	16.687.750,34
TOTAL DE L'ACTIF		2.409.612.961,31	2.290.673.233,97

Bilan consolidé au 31 décembre 2017

CAPITAUX PROPRES		2017	2016
I. CAPITAL			
A Capital souscrit		37.000.000,00	37.000.000,00
IV. RÉSERVES			
D Réserves consolidées		84.425.335,84	84.958.227,30
V. ÉCARTS DE CONSOLIDATION NÉGATIFS		0,00	0,00
VI. ÉCARTS DE CONVERSION		0,00	0,00
VII. SUBSIDES EN CAPITAL		1.797.872.103,88	1.635.473.456,18
INTÉRÊTS DE TIERS			
VIII. INTÉRÊTS DE TIERS		287,62	287,62
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS			
IX. PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		196.140.185,64	176.815.350,88
A Prépensions, licenciements conventionnels et autres départs		127.865.252,29	118.186.000,75
B Charges fiscales		0,00	0,00
C Risques et charges		11.110.542,00	11.850.017,00
D Autres risques et charges			
- Provision pour sinistres à régler aux tiers		14.952.874,10	14.080.886,69
- Provision heures à récupérer		12.478.982,54	10.933.954,65
- Provision pour litiges en cours		22.562.083,16	14.558.341,05
- Provision pour litige social		1.197.143,55	1.181.703,74
- Provision environnementale		5.973.308,00	6.024.447,00
DETTES			
X. DETTES À PLUS D'UN AN		57.624.108,28	62.280.025,52
A Dettes financières			
3. Dettes de location-financement et assimilés		1.776.831,21	2.993.252,47
4. Établissements de crédit		55.800.000,00	59.200.000,00
C Acomptes reçus sur commande		0,00	0,00
D Autres dettes		47.277,07	86.773,05
XII. DETTES À UN AN AU PLUS		189.932.391,84	250.645.901,38
A Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		4.616.421,26	8.183.394,84
B Dettes financières - Établissements de crédit		0,00	0,00
C Dettes commerciales - Fournisseurs		94.341.094,34	91.938.412,73
D Acomptes reçus		1.970.628,20	1.980.312,07
E Dettes fiscales, salariales et sociales		88.065.726,61	89.156.558,98
F Autres dettes		938.521,43	59.387.222,76
XIII. COMPTES DE RÉGULARISATION		46.618.548,21	43.499.985,09
TOTAL DU PASSIF		2.409.612.961,31	2.290.673.233,97

Examen du bilan consolidé au 31 décembre 2017

ACTIFS IMMOBILISÉS

I.	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0,00
	- Frais de restructuration	9.814.152,39
	- Amortissement	-9.814.152,39
II.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35.870.132,72
	- Frais de développement	57.244.555,75
	- Amortissement sur frais de recherches et développement	-35.518.453,37
	- Licences, concessions et droits d'usage	21.516.456,21
	- Amortissement sur licences, concessions et droits d'usage	-7.372.425,87
III.	ÉCARTS DE CONSOLIDATION POSITIFS	0,00
IV.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1.792.574.227,44
A	Terrains et constructions	653.200.248,36
B	Installations, machines et outillage	138.593.192,98
C	Mobilier, matériel roulant et pièces unbw	623.789.418,22
D	Location-financement et droits similaires	143.720.700,27
E	Autres immobilisations corporelles	39.456.502,56
F	Immobilisations en cours et acomptes versés	193.814.165,05
V.	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	18.590.265,72
A	Sociétés mises en équivalence	0,00
B	Entreprises avec un lien de participation	0,00
C	Autres entreprises	18.590.265,72
	1. Participations, actions et parts	1.230.041,10
	2. Créances	17.360.224,62

ACTIFS CIRCULANTS

VI.	CRÉANCES À PLUS D'UN AN	1.220.407,65
B	Autres créances	1.220.407,65
VII.	STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	26.565.676,60
A	Stocks	26.565.676,60
	1. Approvisionnements	26.828.923,57
	2. Fabrications et travaux en cours	-263.246,97
VIII.	CRÉANCES À UN AN AU PLUS	423.184.850,40
A	Créances commerciales	58.934.263,00
	- Clients	56.944.766,03
	- Fournisseurs (débiteurs)	73.296,78
	- Factures à établir	902.686,76
	- Note de crédit à recevoir	991.341,05
	- Acomptes versés	0,00
	- Créances douteuses	22.172,38
B	Autres créances	364.250.587,40
	- Personnel	289.637,46
	- T.V.A. à récupérer ,fiscales, sociales	8.825.681,55
	- Quote-part de l'État dans les intérêts sur emprunts	0,00
	- Rémunérations du personnel détaché	-217.256,58
	- Solde de la subvention d'exploitation à recevoir	331.905.940,31
	- Divers	23.446.584,66
IX.	PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	83.207.821,28
X.	VALEURS DISPONIBLES	11.474.160,02
XI.	COMPTES DE RÉGULARISATION	16.925.419,48

TOTAL DE L'ACTIF	2.409.612.961,31
-------------------------------	-------------------------

Examen du bilan consolidé au 31 décembre 2017

CAPITAUX PROPRES

I. CAPITAL	37.000.000,00
IV. RÉSERVES	84.425.335,84
A Réserve légale	11.041.653,26
D Réserves disponibles	73.383.682,58
- Fonds d'investissement	68.346.558,83
- Fonds d'intérêts et de créances douteuses	127.297,54
- Autres réserves disponibles	4.909.826,21
V. ÉCARTS DE CONSOLIDATION NÉGATIFS	0,00
VI. ÉCARTS DE CONVERSION	0,00
VII. SUBSIDES EN CAPITAL	1.797.872.103,88

INTÉRÊTS DE TIERS

VIII. INTÉRÊTS DE TIERS	287,62
--------------------------------	---------------

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

IX. PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	196.140.185,64
A Provision pour pensions et autres obligations similaires	127.865.252,29
B Provision pour charges fiscales	0,00
C Provision constituée pour couvrir le coût probable des regroupements des ateliers et services administratifs	11.110.542,00
D Autres risques et charges	57.164.391,35
- Provision pour sinistres à régler aux tiers	14.952.874,10
- Provision pour heures à récupérer	12.478.982,54
- Provision pour litiges en cours	22.562.083,16
- Provision pour litige social	1.197.143,55
- Provision environnementale	5.973.308,00

DETTES

X. DETTES À PLUS D'UN AN	57.624.108,28
A Dettes financières	57.576.831,21
3. Dettes de location-financement et assimilés	1.776.831,21
4. Établissements de crédit: Emprunts à long terme pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	55.800.000,00
C Acomptes reçus sur commande	0,00
D Autres dettes	47.277,07
IX. DETTES À UN AN AU PLUS	189.932.391,84
A Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	4.616.421,26
- Dettes de location-financement mobilier	1.216.421,26
- Remboursements dont l'échéance se situe en 2018 sur les emprunts à long terme pris pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	3.400.000,00
B Dettes financières - Établissements de crédit	0,00
C Dettes commerciales	94.341.094,34
D Acomptes reçus	1.970.628,20
E Dettes fiscales, salariales et sociales	88.065.726,61
F Autres dettes	938.521,43
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	46.618.548,21

TOTAL DU PASSIF	2.409.612.961,31
------------------------	-------------------------

Résultats au 31 décembre 2017

RÉSULTATS D'EXPLOITATION		2017	2016
II.	COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS	967.531.123,53	909.868.675,40
A	Approvisionnements et marchandises	42.680.719,10	41.015.708,76
	1. Achats et sous- traitances générales	45.429.015,12	35.723.251,49
	2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	-2.748.296,02	5.292.457,27
B	Services et biens divers	143.452.680,06	134.537.273,57
C	Rémunérations, charges sociales et pensions	559.353.074,37	535.404.202,35
D	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	188.504.615,85	176.775.568,92
E	Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	67.125,82	-260.956,12
F	Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations -)	19.324.834,76	12.340.175,30
G	Autres charges d'exploitation	14.044.168,23	9.925.654,09
H	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	0,00	0,00
I	Charges d'exploitation non récurrentes	103.905,34	131.048,53

RÉSULTATS FINANCIERS

V.	CHARGES FINANCIÈRES	3.913.730,66	58.258.425,21
A	Charges des dettes récurrentes	2.530.346,32	2.802.154,25
B	Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II. E (dotations +, reprises -)	-305,39	-3.709.647,97
C	Autres charges financières récurrentes	1.205.680,04	1.763.615,93
D	Charges financières non récurrentes	178.009,69	57.402.303,00

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

X.	IMPÔTS	866.451,65	681.651,61
-----------	---------------	-------------------	-------------------

TOTAL DES CHARGES	972.311.305,84	968.808.752,22
--------------------------	-----------------------	-----------------------

Résultats au 31 décembre 2017

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	2017	2016
I. VENTES ET PRESTATION	773.461.260,25	783.368.055,34
A Chiffre d'affaires: recettes du trafic	269.344.616,91	263.977.288,34
B Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	-977.103,80	-499.902,61
C Production immobilisée	57.208.603,71	48.855.268,05
D 1. Autres produits d'exploitation	180.796.104,96	164.430.462,80
2. Intervention de la Région de Bruxelles-Capitale dans les frais de fonctionnement	267.070.000,00	266.158.000,00
E Produits d'exploitation non récurrents	19.038,47	40.446.938,76

RÉSULTATS FINANCIERS

IV. PRODUITS FINANCIERS	198.317.154,13	187.542.130,84
A Produits des immobilisations financières	109.492,49	1.418.098,93
B Produits des actifs circulants	496.929,29	934.267,22
C Autres produits financiers	197.710.732,35	185.189.764,69
D Autres produits financiers non récurrents	0,00	0,00

TOTAL DES PRODUITS	971.778.414,38	970.910.186,18
---------------------------	-----------------------	-----------------------

BÉNÉFICE CONSOLIDÉ

XII. BÉNÉFICE CONSOLIDÉ	-532.891,46	2.101.433,96
A Part de tiers	0,01	4,35
B Part du Groupe	-532.891,47	2.101.429,61



Examen du bilan au 31 décembre 2017

SITUATION DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2017

Année des emprunts	Montant des emprunts	Montant à rembourser au-delà du 31 déc. 2016	Remboursement au cours de l'année 2017	Montant à rembourser au-delà du 31 déc. 2017	Remboursement au cours de l'année 2018	Montant à rembourser au-delà du 31 déc. 2018	Montant à rembourser à partir du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2022	Montant à plus de 5 ans
1984	12.394.676,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.552.326,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1985	6.841.861,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6.792.282,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	12.146.782,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1986	1.536.939,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1987	7.064.965,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.948.956,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1990	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1991	46.881.741,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	5.275.056,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1992	26.499.817,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	54.933.205,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1993	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1994	34.754.672,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	35.250.459,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1995	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1996	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1997	49.578.704,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998	51.685.799,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1999	83.589.696,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2004	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2005	21.000.000,00	5.600.000,00	1.400.000,00	4.200.000,00	1.400.000,00	2.800.000,00	2.800.000,00	0,00
2006	58.320.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007	30.000.000,00	14.000.000,00	2.000.000,00	12.000.000,00	2.000.000,00	10.000.000,00	8.000.000,00	2.000.000,00
2008	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2009	43.000.000,00	43.000.000,00	0,00	43.000.000,00	0,00	43.000.000,00	43.000.000,00	0,00
2010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2011	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2012	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2013	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2015	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	816.054.912,57	62.600.000,00	3.400.000,00	59.200.000,00	3.400.000,00	55.800.000,00	53.800.000,00	2.000.000,00

Annexe

I. à III. ÉTATS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Frais de développement	Concessions, brevets, licences, etc.	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages
Valeur d'acquisition				
• Au terme de l'exercice précédent	45.071.792,77	13.210.309,66	1.286.420.199,16	455.930.809,79
• Mutation de l'exercice				
- Acquisitions (y compris production immobilisée)	0,00	0,00	0,00	0,00
- Constitution				
- Cessions et désaffectations	0,00	0,00	30.667.964,99	30.691.579,18
- Transferts d'une rubrique à une autre	21.986.915,37	8.306.146,55	103.988.077,96	13.617.887,97
• Au terme de l'exercice	67.058.708,14	21.516.456,21	1.359.740.312,13	438.857.118,58
Amortissements et réductions de valeur				
• Au terme de l'exercice précédent	26.039.619,39	3.438.822,12	646.849.061,02	301.432.719,64
• Mutations de l'exercice				
- Actés	19.292.986,37	3.933.603,75	69.339.177,04	31.183.502,66
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	0,00	0,00	9.648.174,29	30.683.067,10
- Constitutions				
- Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	0,00	0,00	0,00	-1.669.229,60
• Au terme de l'exercice	45.332.605,76	7.372.425,87	706.540.063,77	300.263.925,60
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	21.726.102,38	14.144.030,34	653.200.248,36	138.593.192,98

	Mobilier et matériel roulant	Location-financement et droits similaires (mobilier et matériel roulant)	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés
Valeur d'acquisition				
• Au terme de l'exercice précédent	1.494.719.824,34	162.966.821,56	37.953.722,81	152.366.561,75
• Mutation de l'exercice				
- Acquisitions (y compris production immobilisée)	577.567,90	0,00	0,00	243.778.336,43
- Constitution				
- Cessions et désaffectations	1.705.206,13	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	33.991.144,92	0,00	20.440.560,36	-202.330.733,13
• Au terme de l'exercice	1.527.583.331,03	162.966.821,56	58.394.283,17	193.814.165,05
Amortissements et réductions de valeur				
• Au terme de l'exercice précédent	845.854.907,16	14.591.986,73	16.639.638,04	0,00
• Mutations de l'exercice:				
- Actés	57.886.813,22	4.654.134,56	2.298.142,57	0,00
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	1.617.037,17	0,00	0,00	0,00
- Constitutions				
- Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	1.669.229,60	0,00	0,00	0,00
• Au terme de l'exercice	903.793.912,81	19.246.121,29	18.937.780,61	0,00
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	623.789.418,22	143.720.700,27	39.456.502,56	193.814.165,05

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE LA STIB

Sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles (« STIB ») (« la société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes consolidés ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 23 mai 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles durant quatre exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société pour l'exercice clos 31 décembre 2017, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan consolidé s'élève à 2.409.612.961,31 EUR et dont le compte de résultats consolidé se solde par une perte de l'exercice de 532.891,46 EUR

À notre avis, les comptes consolidés de la STIB au 31 décembre 2017, donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe 7 des comptes annuels dans laquelle l'organe de gestion mentionne le traitement comptable de l'emphytéose « Belgolaise » au 31 décembre 2017. Sur base de l'information disponible, il a été décidé de capitaliser à l'actif le canon unique de 9.601.280 EUR et de prendre en charges les redevances annuelles (1.500.000 EUR par an). Ce traitement comptable part du principe qu'il n'y a pas de reconstitution intégrale du capital investi.

Autres points

Compte tenu des exigences multiples auxquelles le Groupe est confrontée, l'organe de gestion doit poursuivre le développement de l'environnement de contrôle interne de manière à optimiser les mesures de contrôle mises en place.

La STIB reçoit des subsides auxquelles des conditions sont liées. Tous les subsides n'ont pas encore été soumis à des contrôles par les autorités compétentes.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- > nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- > nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- > nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- > nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- > nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- > nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément aux normes internationales d'audit (ISA) notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur cet élément ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir :

- > informations sur l'évolution des résultats ;
- > projets d'investissements ;
- > ...

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Bruxelles, le 17 avril 2018

RSM RÉVISEURS D'ENTREPRISES représentée par

MME	V. MARICQ	associée
M.	J.-F. NOBELS	associé

SCCRL MAZARS RÉVISEURS D'ENTREPRISES représentée par

MM.	P. GOSSART	associé
	L. ACKE	associé





BRUXELLES, C'EST NOUS TOUS

.....
www.stib.brussels